



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°66 – décembre 2018

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

[Le SOMMAIRE est en page 3](#)

LE SOMMET FRANCOPHONE D'OCTOBRE 2018 À EREVAN ET NOUS

Nous : nos associations promeuvent avec ténacité depuis plusieurs décennies le français et la Francophonie. Elles ont fortement contribué avec nos amis parlementaires à l'inscription dans la Constitution française, en 1992, du français langue de la République, puis en 2008 de la Communauté francophone mondiale, aujourd'hui structurée dans l'*Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*. Elles se réjouissent que des dizaines de chefs d'États et de gouvernements des « pays ayant le français en partage » aient pu tenir une 17^e réunion de leur Sommet biennal les 11 et 12 octobre à Erevan, Arménie. Le premier fut réuni en février 1986 à Paris et Versailles par le Président François Mitterrand. Celui, très important aussi, de 1997 à Hanoï donna à l'*OIF* ses structures actuelles. Il la dota d'un secrétariat général, dont le premier responsable fut le distingué Égyptien M. Boutros Boutros-Ghali, dont les États-Unis venaient d'obtenir le remplacement à la tête de l'*ONU*. Son seul digne successeur fut M. Abdou Diouf.

Le Sommet d'Erevan ne saurait être qualifié d'« historique » comme ceux de 1986 en France et de 1997 au Vietnam. Sur son thème « Vivre ensemble », son contenu, ses résultats, nos lecteurs liront les deux articles de Farhat Othman et Yves Montenay, en pages 5-9 de ce bulletin.

Ici, il ne sera question que de nos attentes non satisfaites, de la vive déception ressentie : l'importance de la réunion des chefs a été presque occultée par l'hommage festif et collectif, certes intéressant, rendu à Charles Aznavour(ian). Nous déplorons l'élargissement continu, vers une sorte d'*ONU bis*, sans approfondissement corrélatif, alors que le budget de la coopération multilatérale en *OIF*, et même de la coopération bilatérale, reste au mieux stable. Le cas du nouveau membre Irlande donne à penser que l'on pourrait faire entrer la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui pourraient faire valoir de meilleurs arguments que bien d'autres membres actuels...

Comble de la plaisanterie, alors qu'on laisse à la porte Israël, membre de l'*ONU*, avec des centaines de milliers de francophones maternels dans sa population, de peur d'indisposer – voire de faire fuir – des membres arabo-musulmans... Nous avons depuis longtemps souligné – aussi à nos responsables – que favoriser l'élection de la ministre rwandaise Mme Louise Mushikiwabo était une grave erreur de calcul, et une faute politique. L'importance de la Francophonie

économique, jamais reconnue dans les faits, sabordée par « DSK » lors de la conférence ministérielle de 1998 à Monaco, qui devait mettre en œuvre les décisions pertinentes prises en 1997 lors de l'important sommet de Hanoï, reste en fait ignorée malgré diverses déclarations récentes et les rapports de J. Legendre, J. Attali et P. Amirshahi. L'occasion pour un réaménagement du statut des langues officielles dans les institutions de l'UE, fournie par le Brexit, a certes, notamment à la suite de nos pressions multiples et grâce au secrétaire d'État M. Jean-Baptiste Lemoyne, été – oh ! très très prudemment – évoquée à Erevan, en Conférence ministérielle de la Francophonie, deux jours avant le Sommet des chefs, mais ne l'a plus été, les 11 et 12 octobre, officiellement à leur niveau.

Tout cela amène nos associations, et beaucoup d'observateurs, à se poser des questions sur l'existence d'une réelle volonté politique française de faire réussir la Francophonie, potentiel unique, fabuleuse chance pour la France (de même que son domaine maritime et ses DROM-COM, eux aussi insuffisamment protégés et développés), et surtout pour les autres pays membres, et pour la civilisation et l'humanisme dans le monde.

Or, surtout à gauche, les adversaires du président de la République propagent, de plus en plus vigoureusement depuis l'élection présidentielle de 2017, l'image complotiste osée d'une oligarchie mondialiste, surtout anglo-saxonne, ayant, avec l'aide de « collabos de la pub et du fric » (Michel Serres) que la France a toujours produits en nombre, propulsé M. E. Macron à la tête de la France pour la détruire. En cause est alors la colonne vertébrale de la France : l'État, vers lequel – et vers son chef – nos compatriotes sont habitués depuis des siècles à se tourner pour la conduite de leur destin collectif. Donc déboussolés et profondément déstabilisés, si on réussit à leur faire croire que le chef de l'État, clef de voûte de nos institutions, pourrait être activement complice, voire exécuteur efficace, d'un plan de destruction d'une France et d'une Francophonie gênantes pour l'Empire. Ces détracteurs féroces invoquent les graves affaires d'Alstom et d'autres fleurons industriels amenés à s'effacer devant la concurrence anglo-saxonne ou germanique. D'autres agitent les rumeurs douteuses d'abandon de notre industrie nucléaire militaire et civile, ou de notre siège au Conseil de Sécurité de l'ONU, ou encore l'instauration d'un vote transfrontières aux élections européennes. Mais le peuple français pourrait être encore mieux convaincu d'une forfaiture ou trahison de son État, si les injustes détracteurs savaient mieux utiliser et monter en épingle les indices tangibles et fortes présomptions allant déjà dans le sens du grand remplacement chez nous, par l'anglo-américain, de la langue française qui est l'histoire de la France, son ressort, et son âme. Car, chez nous, comme l'État, notre langue est le premier fil qu'il faut tirer pour détricoter le tissu national. Dans le sens également de l'abandon de nos cousins francophones en Afrique et ailleurs, ainsi que de la Communauté francophone mondiale organisée (*OIF*) dont le secrétariat général vient d'être confié au Rwanda. Dans ces domaines culturels vitaux, la crainte populaire d'une sorte d'OPA progresse. Conscience croissante pouvant s'étendre à d'autres domaines. Comprenant enfin qu'il est dépossédé, dépouillé d'intérêts fondamentaux et de sa personnalité, le peuple pourrait sans doute avoir une de ces réactions qu'il a eues dans sa longue histoire et se lever à l'appel... de qui, à faire quoi ?...

Il convient de tout faire pour éviter que les Français ne soient amenés à croire à la pertinence de toutes ces « odieuses accusations » !

Albert Salon

SOMMAIRE

<p>ÉDITORIAL Le Sommet francophone d'octobre 2018 à Erevan et nous</p> <p>SOMMAIRE</p> <p>VIE DE L'ASSOCIATION - Appel à la relève en vue de l'AG</p> <p>FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS - Le Sommet francophone d'Erevan, par Farhat Othman - Sommet d'Erevan : l'exemplarité mise à mal (Catherine Distinguin) - Et si on lançait un « visa biométrique francophone ? » (Yves Montenay) - La citoyenneté francophone : une arme contre la trahison de notre élite dévoyée (Guy Dalens) - Le latin et notre législation de protection du français - Le Collège de France lance une chaire Mondes francophones - L'enseignement des langues étrangères en France : un rapport et un plan inquiétants (Jean-Louis Chédin)</p>	<p>1</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>5</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>10</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>14</p>	<p>DOSSIER : POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER - <i>La Voix acadienne</i> - <i>L'Orient le Jour</i> : Propos croisés sur l'état des lieux et les enjeux de la francophonie - L'Institut français de Deir el Qamar, la francophonie au cœur du Chouf - Union des Comores - Où en est la francophonie au Vanuatu ? - La république de Bulgarie et l'École supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management signent un accord de contribution</p> <p>BRÈVES - <i>In Memoriam</i> Dr Helmut Loofs, membre d'honneur et à vie d'ALF - Réouverture de la Maison des associations francophones de Bangui</p> <p>COURRIER DES LECTEURS - Marcel Girardin, Hervé Garlet, Maurice Pergnier, Noël Besson, Patrice B., Jean-Daniel Thérond, Régis Ravat, Lucien Berthet</p> <p>PARUTIONS SIGNALÉES - <i>Éloge des frontières</i>, de Régis Debray - <i>La Guerre au français</i>, de Marie-Hélène Verdier</p>	<p>16</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>25</p> <p>26</p> <p>26</p> <p>32</p> <p>32</p> <p>35</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon / Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net</p> <hr/> <p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p> <hr/> <p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VIE DE L'ASSOCIATION

Appel à la relève, en vue de l'AG de janvier 2019

En 1992, il fallut créer *ALF* afin de, à côté de *DLF* dont je suis toujours membre depuis 46 ans, bâtir une association axée principalement sur l'usage même de la langue française plus que sur son simple bon usage. Disposer d'un instrument efficace voué à la politique (non politicienne !) du français et de la Francophonie.

Nous l'avons fait avec l'écrivain Dominique Noguez, notre premier président, et feu le journaliste militant Dominique Gallet. Furent d'une aide précieuse l'ambassadeur de France Bernard Dorin, notre actuel président d'honneur, feu Michel Guillou, alors directeur-général-recteur de l'*AUPELF-UREF* devenue *AUF*, et le paladin du français et de la Francophonie que fut notre inspirateur et deuxième président Philippe Rossillon, disparu le 6 septembre 1997.

Nous avons cet instrument. Il a déjà bien servi. Vous l'avez, chers membres actifs, soutenu, fait, par vos adhésions, votre fidélité au fil de nos 26 ans d'existence, vos dons d'une générosité parfois étonnante, votre militance, votre prosélytisme. L'efficacité d'*ALF* s'est – d'abord grâce à votre fidélité et à votre générosité – accrue ces dernières années par la constitution d'une concertation effective en vue d'actions communes avec 31 autres associations françaises aux objectifs analogues et 8 francophones non françaises gardant la même indépendance de décision et d'action qu'*ALF* elle-même.

Lors de notre AG de la fin de janvier 2019, vous allez participer au franchissement par votre association d'une étape importante de son évolution. La lettre aux adhérents ci-jointe vous rend compte des décisions prises à ce sujet par notre conseil d'administration, dans le cadre de ses compétences, lors de sa réunion du 22 septembre, sur les propositions établies par notre bureau dès le 23 juillet 2018. Votre présence à l'AG de la fin de janvier 2019 vous permettra d'être acteurs, et non pas simples observateurs, de la nouvelle organisation qui vous sera proposée.

Dès aujourd'hui, vous pouvez contribuer à la relève au sein de notre équipe.

Chers membres de notre *ALF*, notre équipe est dynamique et de qualité. Plusieurs membres du conseil d'administration travaillent beaucoup. Quelques administrateurs en fonction depuis longtemps, vieillissant comme moi sous le harnais, cherchent à passer le relais à des adhérents plus jeunes, et motivés par nos combats. Des successeurs pourraient être élus en AG le samedi 19 janvier 2019 au lycée Henri-IV : vous pouvez déjà noter cette date, après avoir commencé à travailler avec notre équipe.

Que ceux d'entre vous qui accepteraient d'exercer dès maintenant des responsabilités de militants, et d'être candidats à l'élection en AG, nous envoient d'urgence un CV et une lettre de motivation : nous commencerons à les initier.

Je vous invite dès maintenant à vous mobiliser, à fond !

Albert Salon

(Les projets annoncés en AG le 27 janvier 2018 sont en cours d'exécution.)

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Le Sommet francophone d'Erevan

vu par le Tunisien Farhat Othman, dans *Contrepoints*. Extraits. 1/11/2018.

NDLR : Cet article bien documenté, réduit et très partiellement réécrit sans trahison de son contenu, nous permet de rendre compte objectivement du 17^e Sommet et de concentrer notre éditorial sur ses aspects pour nous très inquiétants. Dans l'article suivant, Yves Montenay, vice-président d'*ALF*, prend, au nom de notre association, position sur le projet de Farhat Othman de visa biométrique francophone. A. S.

Tenu à Erevan, en Arménie, les 11 et 12 octobre 2018, le [XVII^e Sommet de la Francophonie](#) a été marqué, en apparence, par la passation de pouvoir au secrétariat général entre deux figures féminines symboliques de ce que peut être la Francophonie. Réalisée de nouveau par consensus, la passation n'a pas pour autant évacué cette question – occultée – des [nature et vocation de la Francophonie](#), la principale du Sommet. Celle-ci se pose même avec acuité à l'approche de son cinquantenaire dont le Sommet sera abrité par la Tunisie en 2020.

À l'ouverture du Sommet, [la secrétaire générale sortante](#) a pris l'Histoire à témoin en insistant sur la nécessité d'une Francophonie plus politique. Nous approuvons et proposons que l'*OIF* planche sur un outil idéal symbolique d'une telle transformation : le **visa francophone** de circulation. (...) judicieuse façon de servir la charte de la Francophonie et [l'appel d'Erevan pour le vivre-ensemble](#) adopté à Erevan.

L'appel pour le vivre-ensemble

C'est l'acte majeur du XVII^e Sommet, thématique voulue éminente (...) dans une famille francophone de plus en plus grande. En effet, à l'issue du sommet d'Erevan, l'*OIF* compte désormais 88 États et gouvernements. La Gambie, l'Irlande, la Louisiane, Malte ont été admis avec statut d'observateurs, et Émirats arabes unis, Kosovo, Serbie sont passés d'observateurs à membres associés ; soit au total : 54 membres, 7 membres associés et 27 pays observateurs. L'appel est censé figurer à la proue de la feuille de route de la nouvelle secrétaire générale, [madame Louise Mushikiwabo](#), ministre des Affaires étrangères du Rwanda. Elle succèdera, au début de 2019, à madame Michaëlle Jean (...), qui n'a pas réussi à se voir reconduire au secrétariat général, la famille francophone ayant cédé au diktat de la France soucieuse de soigner ses intérêts stratégiques et agissant pour [une nouvelle donne avec le Rwanda](#) en vue d'apurer un grave contentieux bilatéral. (...)

Outre l'appel pour le vivre-ensemble (...), les chefs d'États et de gouvernements francophones ont adopté une stratégie de la Francophonie pour la promotion de [l'égalité entre les femmes et les hommes](#), une résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix, une deuxième sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, et une troisième sur le 25^e anniversaire des Principes de Paris sur les droits de l'homme (...)

Francophonie politique et diplomatique

Si (...) le secrétariat de l'*OIF* est revenu au giron africain d'origine, cela semble se faire de la plus mauvaise façon. De nombreuses ONG de défense des droits de l'homme, mais aussi des personnalités du monde politique, dont quatre anciens ministres français de la Coopération et de la Francophonie, ont ainsi protesté contre le choix de Mme Mushikiwabo, la jugeant éloignée de la vision historique de la Francophonie. Celle justement dont a parlé la secrétaire générale sortante qui a osé demander si l'on était prêt à accepter que la démocratie et les libertés soient « *vidées de leur sens* » au nom de la « *realpolitik* » et des « *petits arrangements entre États* ». Il n'est, d'ailleurs, pas un secret que la nouvelle élue n'a pas fait l'unanimité. Imposée pour des raisons politiques (...), il est légitime de se demander de quoi sera fait l'avenir de la Francophonie durant les quatre prochaines années. (...) C'est de refondation politique et diplomatique qu'a besoin la Francophonie !

Aussi de promotion du français, au moment où des voix autorisées, tel le maire canadien de Québec, Régis Labeaume, le disent faire l'objet d'un grave « laisser-aller », comment lui redonner sa chance face à l'anglais devenu un réel facteur de réussite sociale et économique ? Encore plus que les efforts gigantesques dans le monde de l'éducation pour [garder l'enseignement du français à la hauteur](#), il est des actions percutantes. (...)

Un espace de démocratie francophone

Après le sommet d'Erevan, un tournant doit être pris par l'Organisation de la Francophonie du fait même de son succès. L'attrait qu'elle exerce auprès de pays non francophones, comme le Ghana, membre du Commonwealth, ou l'Arabie Saoudite et l'Estonie qui souhaitent y postuler, impose une refondation pour ne pas perdre son âme.

La Tunisie, qui abritera, en 2020, le Sommet du cinquantenaire, devrait s'en charger. Si la présence sur son sol du bureau régional de l'*OIF* pour l'Afrique du Nord est un atout non négligeable, il ne suffit pas à lui redonner toute la mesure de son rôle pionnier, la Francophonie devant beaucoup au génie visionnaire de Bourguiba, allié à celui de Senghor et à l'enthousiasme des présidents Diori et Sihanouk, et du Québécois Jean-Marc Léger (...)

Une telle évolution importante ne doit ni ne peut se faire de manière brutale, la dimension de l'*OIF* et la lourdeur de sa machinerie ne le permettant pas. (...) Cela pourrait se réaliser mieux en cogitant sur la création au sein de l'aire francophone actuelle d'un **espace d'excellence** qui serait restreint à une élite francophone réunissant les pays démocratiques ou en sérieuse transition démocratique. Espace de démocratie francophone au sein duquel on pourrait mettre en œuvre le visa francophone de circulation (...). Si l'industrialisation engendre les investissements et les emplois qui fixent, ces derniers ont aussi besoin que les richesses circulent ; or, les humains sont la première richesse.

Assurément, il existe des dossiers qu'on pourrait croire plus urgents, où l'*OIF*, au demeurant, est déjà active, comme la paix et la sécurité, dont le besoin est accru par les menaces terroristes et la

prolifération des organisations criminelles. On le voit en République centrafricaine, dans les États du bassin du lac Tchad et ceux du Sahel, ou [en Libye](#) dont le drame est lié à celui du Sahel. Or, pour que le visa soit efficace, une **solidarité** sans faille est impérative. Elle pourrait être l'ambition de l'espace de démocratie. L'*OIF* a bien un rôle à jouer pour une meilleure gouvernance mondiale qui n'a de chance de réussir que dans un espace fluide de libre circulation. Pour la démographie, il n'est de meilleure maîtrise des naissances que par l'amélioration de la condition économique et culturelle (...).

On dit en Tunisie, qui se prépare au Sommet de 2020, qu'il sera un véritable tournant. (...) Le volet essentiel sur lequel planche la diplomatie tunisienne pour le Sommet de 2020 est économique (...). Pour avoir la prétention de dire que la Francophonie et la démocratie sont indissociables, surtout avec une secrétaire générale issue d'un pays qui foule aux pieds les valeurs humanistes et démocratiques, l'*OIF* est condamnée à la performance dans des initiatives concrètes. L'espace de démocratie francophone à créer y aiderait, dans le prolongement de la Déclaration de Bamako, adoptée en novembre 2000, sur le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans cet espace. L'outil du visa biométrique de circulation serait une concrétisation de cette déclaration (...) Concrètement manifesté par la libre circulation humaine, l'espace de démocratie maximisera les perspectives d'ouverture plus grande au marché, les liens de coopération et de solidarité unissant les États membres, particulièrement dans le contexte actuel des préoccupations sécuritaires accrues, pour agir collectivement et efficacement face aux défis réels auxquels le monde est confronté, dont le terrorisme, l'extrémisme, l'intolérance, le racisme, la xénophobie et le cercle vicieux de la pauvreté.

Sommet d'Erevan : l'exemplarité mise à mal

Avec une faible proportion de locuteurs de langue française – quelque 5 à 10 % de ses 12 millions d'habitants –, une activité commerciale exclusivement en langue anglaise, le Rwanda est-il vraiment en mesure de devenir le porte-drapeau de la Francophonie ? Albert Schweitzer a la réponse, qui estimait que l'exemplarité n'est pas une façon d'influencer les autres. « C'est la seule », disait-il.

C'est donc une diplomate rwandaise, Louise Mushikiwabo, qui va prendre les rênes de l'Organisation internationale de la Francophonie : une femme donc, de surcroît, africaine. D'emblée, l'on ne pourrait que se réjouir de voir le continent abritant la moitié des francophones donner ce visage à l'institution des pays ayant le français en partage.

Mais voilà, on peut s'étonner et peut-être s'inquiéter qu'un pays ayant remplacé à l'école le français par l'anglais comme langue obligatoire se voie confier la tête de la Francophonie.

Certes, le soutien d'Emmanuel Macron à la Rwandaise est clairement politique, avec l'accord tacite d'une Afrique francophone satisfaite de voir le continent récupérer ce poste d'influence qu'elle estime lui revenir. Il n'en demeure pas moins que ce jeu diplomatique soulève en France et dans la galaxie francophone un éventail de réactions allant de la surprise à l'indignation.

Dans son discours à Erevan, la nouvelle secrétaire générale de l'*OIF* n'a pas manqué de retenir quatre priorités qu'elle souhaite faire siennes, les deux dernières ayant déjà fait partie du *credo* de Michaëlle Jean :

- le rayonnement de la langue française dans le monde et sa visibilité ;
- la refondation de l'*OIF* dans le paysage international, mais qu'entend-elle au juste par « refondation » ?
- le développement d'échanges de bonnes pratiques ;
- l'emploi et la formation des jeunes francophones autour des nouvelles technologies de communication.

De belles intentions certes, répétitives dans les mots, mais seront-elles probantes dans les actes, qui laissent nos associations de défense et de promotion de la langue française dans l'expectative ; sans doute va-t-il falloir commencer par digérer cette curieuse présidence rwandaise qui prône une Francophonie à la sauce vivre-ensemble et qui plaide pour une approche « décentrée » dans laquelle « la promotion de la langue française va de pair avec celle du plurilinguisme » (citation du président Macron). Diluer la langue française dans le plurilinguisme ? Mais avec quel taux de solvant ?

Prenons garde que, dans ce contexte pour le moins incertain, notre langue française n'y perde réellement son âme.

Catherine Distinguin, vice-présidente d'*ALF*.



Et si on lançait un « visa biométrique francophone » ?

Vers une citoyenneté francophone ? (2)

Dans la foulée du Sommet de la Francophonie à Erevan et en visant celui de Tunis en 2020, Fahrât Othman, Tunisien, a publié une tribune dans *Contrepoints* en octobre 2018, préconisant la création d'un « visa francophone ». Il reprend ainsi une vieille idée de notre association que nous sommes heureux de voir resurgir. Commençons par exposer brièvement son projet.

La thèse de Fahrât Othman

Le « visa biométrique francophone de circulation » serait valable entre pays francophones. Il devrait être parfaitement fiable en termes sécuritaires, et pourrait être réservé dans un premier temps à un espace restreint rassemblant les pays francophones démocratiques (1). On peut supposer que l'auteur pense aux pays du Nord et, au Sud, au moins à la Tunisie.

Il relie ce projet à l'« appel pour le vivre-ensemble » qu'il qualifie d'acte majeur du Sommet d'Erevan, et en justifie l'urgence par la détérioration de la situation du français. Au Québec, il ne pourrait plus compter sur la fibre nationaliste des générations précédentes, tandis qu'en Afrique il est menacé par le rouleau compresseur des identités nationalistes, dont, à mon avis, les islamistes. Et il espère que les jeunes seront séduits, puisque ce qui leur importe, c'est de pouvoir circuler librement.

Et il ajoute un mot d'économie, souvent préoccupation prioritaire, *car la construction d'une Francophonie économique avec une sorte de préférence communautaire est, de notre point de vue, un très important facteur de cohésion de la Francophonie organisée* (2) : la libre circulation des élites économiques est une condition nécessaire du développement. Il pense même au problème démographique, que l'ouverture culturelle permettrait d'atténuer. Ce que j'ai démontré dans mes propres travaux universitaires, probablement inconnus de l'auteur. La libre circulation devrait également engendrer une pression démocratique.

La position de notre association

S'agissant d'une de nos vieilles idées, nous ne pouvons que nous réjouir de la voir relancée. Elle rejoint d'ailleurs une suggestion plus modeste, mais symbolique, *émise par Xavier Deniau, Jean-Marc Léger, Philippe Rossillon et nos associations, reprise notamment dans le rapport Attali de 2014, d'un guichet réservé aux possesseurs d'un passeport de pays membres de l'OIF* (2) dans les aéroports internationaux.

Il faudrait néanmoins ajouter quelques précisions, notamment du fait de l'allergie aiguë à l'immigration chez une grande partie de la population de France et de quelques autres pays *membres de l'OIF* (2), dont le Maroc et l'Algérie, qui sont également la destination de nombreux Subsahariens. Les commentaires de l'article de Fahrath Othman ont d'ailleurs été virulents, le plus poli d'entre eux le qualifiant de « moyen détourné pour rendre légale l'immigration africaine en France ».

Il faut donc être prudent, ne serait-ce que pour ne pas voir ce projet violemment rejeté.

D'abord, l'auteur précise « visa biométrique », pour éviter l'inconvénient des « vrais faux » documents d'identité qui permettent à beaucoup d'Africains de bénéficier indûment du regroupement familial au Nord.

Mais il faut probablement être encore plus restrictif, surtout pendant une période de rodage. Une idée à préciser serait de réserver le visa à certaines catégories de la population (et non à certains États, ce qui poserait des problèmes diplomatiques aigus), les enseignants de français ayant une priorité, *ainsi que les dirigeants d'entreprise, les responsables d'institutions politiques, culturelles, caritatives, ayant pignon sur rue* (2). Ce serait une formidable motivation pour eux. On pourrait également imaginer de prendre en compte le niveau d'études ou celui de connaissance du français.

Le point délicat serait de déterminer l'autorité habilitée à délivrer le visa. L'*OIF* pourrait certes être promotrice de l'idée, mais ne pourrait pas en être l'opératrice, ne serait-ce que pour ne pas déplaire à tel ou tel *de ses États membres* (2). Cette autorité à définir devrait panacher au moins des membres « culturels » et des spécialistes de l'antiterrorisme. Pour ne pas mettre en place une structure trop lourde, elle sous-traiterait à des administrations qualifiées.

Bref, le principe de la citoyenneté francophone serait une fantastique motivation pour tous. Les moyens techniques existent pour qu'elle ne soit pas attribuée n'importe comment.

Yves Montenay, président de l'Institut culture, économie et géostratégie (ICEG) et vice-président d'*ALF*.

1) Le terme devrait recevoir au moins une définition juridique admise par l'*ONU*.

2) L'italique a été ajouté par la rédaction.

NDLR : Après l'article ci-dessus d'Yves Montenay, le texte ci-dessous de Guy Dalens, ancien haut fonctionnaire du ministère des Finances, membre fidèle d'*ALF* depuis sa fondation, complète par la citoyenneté francophone les propositions de politique française pour la Francophonie émises depuis des années par *ALF* et nos associations en synergie, reprises à l'occasion par tels parlementaires amis. Toutes propositions non encore endossées par le gouvernement français, comme le Sommet d'Erevan vient encore d'en témoigner. Mais notre lutte continue... A. S.

La citoyenneté francophone : une arme contre la trahison de notre élite dévoyée, par Guy Dalens

I- Pourquoi une citoyenneté francophone ?

La langue française est en danger de mort. L'élite française ne veut plus parler sa propre langue.

Ce que les esprits forts ignorent ou ne veulent pas voir, c'est que la langue n'est pas seulement un enjeu culturel, elle est aussi un enjeu financier, économique et concurrentiel. La concurrence entre les langues est une réalité masquée, impitoyable ; l'une disparaît, l'autre s'accroche, ne veut pas crever, ne veut pas se soumettre à l'envahisseur au visage avenant. L'abandon de sa propre langue au profit de l'anglais a aussi **un coût**. Et ce coût est élevé pour nous. Il est par contre tout bénéfique pour l'anglais. Le rapport Grin (1) nous le démontre puisqu'il le chiffre à plusieurs milliards à notre détriment. Puisse cet effet financier faire réfléchir et infléchir les chantres de la langue anglo-américaine et les amener à changer leur comportement ou, au moins, à percevoir cette fatalité.

Michel Serres, de l'Académie française, avait déjà tout dit en 1993 :

Ce qui se passe est grave, "l'un des pires moments que notre culture ait traversés. Je veux parler de la perte de la langue française dans le milieu des décideurs". Ceux-ci **« sont en train d'éradiquer la langue française. Que ce soit dans la finance, la science, le commerce, la publicité, plus personne parmi les riches ne parle le français. La langue française est devenue la langue des pauvres. Ce consentement des décideurs à l'anglais commence vraiment à ressembler à une collaboration, et la défense de la langue française à la résistance. (2) »**

II- Que faire

Pour garder sa vitalité, la langue française doit contourner son élite défaillante, la dépasser, la concurrencer. Il faut faire apparaître une force nouvelle, une élite francophone, seule à même de reprendre le flambeau de la langue française, de faire prendre conscience à l'autre qu'elle n'est plus unique. Il lui faut donc rassembler ses alliés, ses locuteurs de par le monde, quelle que soit leur origine, par la reconnaissance d'une citoyenneté francophone. La citoyenneté francophone permettra d'unifier des éléments isolés tout en donnant consistance à la Francophonie. Lou qui-s mude, Diu l'ajude_(3).

La citoyenneté francophone est un **moyen juridique** destiné à réaliser l'unité de la diaspora francophone, avec pour objectif le maintien du statut de la langue française en France et dans le monde, aussi bien dans les organisations internationales que dans les relations culturelles, scientifiques, militaires et économiques.

III- Un précédent

Cette proposition de citoyenneté francophone a un précédent juridique et historique. Il s'agit de notre Constitution du 4 octobre 1958, voulue par le général de Gaulle et Michel Debré. Le titre XII de la Constitution était intitulé « De la communauté » (article 77, alinéas 2 et 3). Cette communauté était une association entre la République française et douze États africains et malgache. Elle prévoyait une citoyenneté commune.

IV- Proposition de rôle pour l'État

L'État français, par un acte unilatéral et souverain, instaure, organise et attribue la citoyenneté francophone. Il s'agit d'un acte de « realpolitik » (4). Il manifeste ainsi sa volonté d'accorder une citoyenneté francophone à certaines personnes installées à l'étranger ou sur le territoire national

mais n'ayant pas la nationalité française. Ces personnes peuvent être des citoyens de pays francophones ou de pays non francophones ou encore des apatrides. Le postulant doit réunir cinq conditions : demande officielle motivée ; maîtrise avérée de la langue ; approbation de la candidature par une instance habilitée par l'État français ; casier judiciaire vierge ; participation à la cérémonie sur la citoyenneté francophone. Dans le même temps, l'État français instaure une « Assemblée de la Francophonie » composée de membres élus par les citoyens francophones, à côté de l'« Assemblée nationale » et du « Sénat », qui déterminerait les droits et les devoirs attachés à la citoyenneté francophone.

La décision de l'État français a pour effet de créer un statut pour le locuteur francophone qui l'a demandé et obtenu, quel que soit le pays du demandeur : nationalité de son pays et citoyenneté francophone. Bien évidemment, la décision octroyant la citoyenneté francophone n'a d'effet que sur la zone territoriale où tel État membre de l'OIF est souverain. Cette situation amène à **dissocier** la langue française d'un territoire particulier. Ainsi se trouve concrétisée la réflexion de Camus : « Oui, j'ai une patrie, la langue française », réflexion reprise, sous une autre forme, par Maurice Druon et Erik Orsenna.

V- Principes de sélection des candidats

L'accès à la citoyenneté francophone repose sur un critère unique : la maîtrise de la langue française. La proposition de l'État français s'adresse à des personnes physiques, individuelles, et secondairement à des États. C'est la raison pour laquelle la proposition ne s'appuie pas sur l'article 87 du titre XIV de la Constitution de 1958 modifiée, lequel ne vise que les États et les peuples qui ont le français en partage. Mais rien n'exclut d'y faire référence dans le cadre des pouvoirs régaliens de l'État français d'accorder la nationalité française ou francophone.

Par maîtrise de la langue française, il faut entendre la capacité du candidat à comprendre et parler la langue française. L'instance habilitée à examiner les candidatures devra faire preuve de **discernement**, en particulier en appréciant le postulant dans un esprit dynamique.

(1) Internet : rapport Grin.

(2) Michel Serres : entretien dans *Le Nouvel Observateur*, 4-10 novembre 1993.

(3) Proverbe gascon : « Celui qui bouge, qui se donne du mouvement, Dieu lui vient en aide ».

(4) Realpolitik : dans notre cas, politique étrangère fondée sur l'analyse des rapports de force linguistiques et l'intérêt national et francophone.

Le latin et notre législation de protection du français :

Une intéressante clarification apportée par *Défense de la langue française (DLF)*

De : DLF contact <dlf.contact@orange.fr> Envoyé : dimanche 24 juin 2018

À : LE GAL Riana

Cc : Objet : Question relative à la loi du 4 août 1994

Madame, nous apprécions que vous nous consultiez pour cette question pratique. Cela prouve votre souci du respect de la loi et de la protection de notre langue.

L'article 3, alinéa 1 de la loi du 4/08/1994 relative à l'emploi de la langue française dispose : « *Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française.* »

L'article 4, alinéa 1 précise : « *Lorsque les inscriptions ou annonces visées à l'article précédent, apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux.* »

Bien que nous n'ayons pas connaissance de jurisprudence dans ce domaine, je suis d'avis de considérer que le terme « traductions » s'applique aux seules langues vivantes.

Il faut rappeler que l'intention du législateur (voir les débats de l'époque), lors de l'élaboration de cette loi, était d'agir d'abord contre l'implantation de l'anglais comme langue de substitution du français. Il fallait aussi contrarier la naissance d'un bilinguisme anglo-français, d'où l'obligation de double traduction qui introduit une autre langue étrangère, opposant ainsi une concurrence à l'anglais. Le latin (ou le grec) est une langue morte et ne saurait être considérée comme concurrente de l'anglais.

Conclusion : les formules d'affichage conformes à la loi et son esprit sont :

- français et latin ;
- français, latin et deux langues étrangères (ou plus) ;
- français et deux langues étrangères (ou plus).

Il faut s'interdire les présentations suivantes :

- absence de français ;
- français et une seule langue étrangère ;
- français, latin et une seule langue étrangère ;

Marceau Déchamps, secrétaire général adjoint chargé de l'application de la loi du 4/08/1994 *Défense de la langue française*.

De : Le Gal, Riana À DLF : <mailto:dlf.paris@club-internet.fr> Objet : Question relative à la loi du 4 août 1994

Madame, Monsieur, je suis une lectrice assidue de la revue *Défense de la langue française*, et je travaille aux espaces verts de la mairie de Paris. Je prends contact avec vous pour savoir si un panneau explicatif en français, anglais et latin est conforme à la loi du 4 août 1994, ou s'il est obligatoire de traduire le texte en deux langues vivantes. Le projet consiste à installer, dans des jardins parisiens, des étiquettes avec des noms de plantes, en français et en latin, ou alors en français, latin et anglais (si la réglementation le permet), ou encore en français, latin, anglais et espagnol. Bien cordialement, Riana Le Gal.

Le Collège de France lance une chaire « Mondes francophones »

Le figaro.fr, le 4/7/2018

L'établissement d'enseignement supérieur a indiqué, mercredi 4 juillet, créer une chaire Mondes francophones, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie. Un nouvel espace de recherche consacré aux intellectuels et scientifiques qui accueillera l'écrivaine haïtienne Yanick Lahens pour l'année académique.

Ni passéisme, ni séparatisme. La Francophonie est la somme d'une histoire et d'une culture qu'il s'agit de sortir de ses préjugés. Loin d'être ringarde, elle peut être un levier pour améliorer et développer les espaces que tout unit en une langue : le français. Une richesse parfaitement entendue par le Collège de France. Alain Prochiantz, administrateur de l'établissement d'enseignement supérieur, et Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (*AUF*), ont signé, le 4 juillet 2018, une convention de partenariat portant création de la chaire Mondes francophones.

« Avec la création de cette chaire, le Collège de France souhaite donner une tribune et un nouvel espace d'enseignement et de recherche aux intellectuels et scientifiques majeurs des pays francophones », a expliqué Alain Prochiantz dans un communiqué. Et de préciser : « Il s'agit de faire entendre les voix riches et multiples qui œuvrent dans ces pays et à travers la langue française au développement de la science et de la pensée. Il s'agit de développer l'idée d'un espace francophone structuré et structurant dans le paysage international de la recherche et du débat d'idées. »

De la nécessité de s'ouvrir à d'autres espaces

Un message emphatique partagé par le recteur de l'*AUF*, Jean-Paul de Gaudemar. « La chaire Mondes francophones permettra de montrer toute la pluralité, la diversité et la richesse de l'espace francophone », a-t-il ajouté. Une jolie manière pour l'association de coaliser son réseau international de premier plan au prestige du Collège de France, et ainsi de donner, par leurs expertises respectives, un visage moderne à la Francophonie. Un vent de fraîcheur notamment incarné par l'écrivaine haïtienne Yanick Lahens.



L'auteur, « personnalité remarquable de la littérature et de la culture en langue française », selon les mots du professeur Antoine Compagnon, a été nommée titulaire de la chaire Mondes francophones pour la première année académique. Une nomination importante pour Yanick Lahens qui a souligné l'utilité et la légitimité de créer une telle chaire. « Elle est le signe que, dans ce haut lieu symbolique du savoir qu'est le Collège de France, se pose la question de la nécessité de s'ouvrir à d'autres espaces, d'autres savoirs », a indiqué l'auteur.

« Cette démarche est essentielle pour comprendre les enjeux du monde d'aujourd'hui. Un monde dans lequel nous sommes de plus en plus exposés les uns aux autres, où les imaginaires se sont complexifiés et où nous sommes appelés à ne plus être cloisonnés dans des frontières, une identité ou une langue », a continué Yanick Lahens avant de louer le choix du Collège de France d'éclairer ces mutations en partant d'Haïti, « où le colonialisme s'est noué et s'est dénoué pour la première fois. De sa littérature écrite en grande partie en langue française. Haïti aujourd'hui au carrefour de plusieurs souffles, de plusieurs langues, pose la question centrale de "l'habiter" dans un tel monde ». Yanick Lahens donnera sa leçon inaugurale, Urgence(s) d'écrire, rêve(s) d'habiter, le 21 mars 2019.

Créée dans un premier temps pour une durée de trois ans, cette chaire Mondes francophones verra se succéder chaque année un nouveau titulaire venu d'un pays francophone, dans différents domaines des arts et des sciences, indique le communiqué du Collège de France.

NDLR : ALF se réjouit de cette création et va s'employer à établir des liens entre nos associations en synergie et cette nouvelle chaire. A. S.



L'enseignement des langues étrangères en France : un rapport et un plan inquiétants, par Jean-Louis Chédin

Le « Rapport pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères », commandé par M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et remis en septembre 2018, a pour modeste sous-titre : « Oser dire le nouveau monde » et pour auteurs Mme C. Manes-Bonnisseau, inspectrice générale de l'Éducation nationale, et M. Alex Taylor, britannique, journaliste et enseignant d'anglais établi en France. À noter que l'orientation générale de la mission était fixée par le Premier ministre lui-même, sur le thème « La maîtrise de l'anglais est un levier culturel majeur ».

Le constat

On part ici du constat maintes fois ressassé d'un « retard » de la France, très « mal classée » pour l'enseignement des langues vivantes étrangères, comme le souligne (entre autres) un récent bilan de l'enquête européenne, dite « Surveylang ». Selon celle-ci, « la proportion d'élèves atteignant un niveau d'utilisateur indépendant » pour une langue étrangère est de 14 % en France ; seule l'Angleterre fait moins bien (9 % avec le français en 1^{re} langue vivante étudiée) ; la proportion atteint plus de 80 % aux Pays-Bas ou en Suède (la langue étrangère étant bien sûr l'anglais). Ce qui ne choque personne, s'agissant des Anglais, est transformé en retard à combler (en anglais) pour les autres, les Français notamment. Le critère du progrès n'est pas la maîtrise de plusieurs langues, mais celle de l'anglais.

Le rapport souligne pourtant que la France, à cet égard, « a fait énormément de progrès », et que « son avenir est véritablement multilingue » (p. 19). Multilingue, vraiment ? Depuis 2016, rappelle-t-on, « l'enseignement d'une première langue vivante étrangère commence au CP et celui d'une seconde langue en 5^e ». En fait de multilinguisme, 0,7 % seulement d'élèves ne suivent pas d'enseignement d'anglais... C'est l'hypocrisie de ce genre de rapport que d'exalter sans cesse un multilinguisme propre à favoriser chez les jeunes « le sentiment d'appartenance à l'Europe, la citoyenneté européenne », alors qu'il s'agit surtout de parachever le monopole de fait de l'anglo-américain.

Les causes

Le retard dans l'enseignement des langues étrangères en France – de l'anglais principalement donc – serait dû au fait que les Français attachent encore trop d'importance à leur langue, en sont trop « fiers », contrairement à ce qui se passe ailleurs... (Ce qu'a confirmé d'ailleurs un récent sondage commandé par ALF.)

À l'inverse : « Le fait que le président de la République s'exprime, en avril 2018 devant le Congrès américain, dans un anglais très performant (*sic*) est un véritable exemple à suivre », estime A. Taylor. Autre cause de retard ou de « progrès » : le « manque d'exposition », c'est-à-dire le fait que le public n'est pas assez « exposé » en permanence à la pratique de l'anglais dans les médias, dans les rues, le commerce, etc., comme aux Pays-Bas ou dans les pays scandinaves (Dieu sait pourtant si la France a fait des « progrès » en ce sens !).

Les recommandations

Elles sont précises et convergentes :

1) Commencer l'enseignement de la langue étrangère dès le plus jeune âge, par « immersion », comme pour la langue maternelle ; passé 10 ans, c'est déjà trop tard : il faut alors une acquisition réfléchie, ce qui n'a guère la faveur des rapporteurs.

2) Inscrire l'anglais comme langue obligatoire dans le parcours de tous les élèves, en langue vivante 1 et 2. Changement symbolique, si déjà 0,7 % seulement des élèves n'ont pas d'enseignement d'anglais, mais significatif. Il s'agit de faire sauter un dernier verrou à la généralisation de fait du tout-anglais. On admet encore – mais pour combien de temps ? –, qu'il « serait inutile, voire contreproductif, d'imposer l'anglais en langue vivante 1 ou unique », comme dans plusieurs pays.

3) Introduire, dans le concours de recrutement des enseignants, une épreuve obligatoire d'anglais, qui s'ajouterait aux épreuves actuelles des concours (de professeur des écoles et aux Capes) ; sinon, exiger une certification externe de niveau adéquat en langue vivante.

4) Toute priorité doit être donnée à l'anglais oral, celui qui assure une "compétence communicationnelle", plutôt qu'à l'écrit. Car « la demande sociale » veut des élèves se débrouillant dans les échanges, plutôt que des leçons de grammaire ou de littérature. Les « compétences » productives, communicationnelles remplacent donc les connaissances.

5) Les professeurs des collèges devraient avoir la faculté d'enseigner leur discipline dans une autre langue que le français (devinez laquelle) pour exercer leurs élèves sur un double registre.

Les Pays-Bas sont un peu le paradigme du « brave new world » (comme dirait Aldous Huxley) qui nous attend à l'horizon de ce programme.

Aux Pays-Bas, note le rapport, l'exposition quotidienne à la langue anglaise, par le biais de la télévision, de l'internet, du commerce, est telle que « l'anglais n'est plus une langue étrangère... elle est présente dans la rue, chez votre coiffeur, dans votre taxi... » ; les études universitaires se font en anglais. Au point que le rapport reconnaît un « effet indésirable » (*sic*) de cette évolution, le néerlandais étant de moins en moins au goût des élèves, en particulier d'origine étrangère.

Le rapport oscille finalement, s'agissant de la France, entre « grand retard » et « progrès énormes » dans l'enseignement de l'anglais (nous avons encore à faire pour rattraper les Pays-

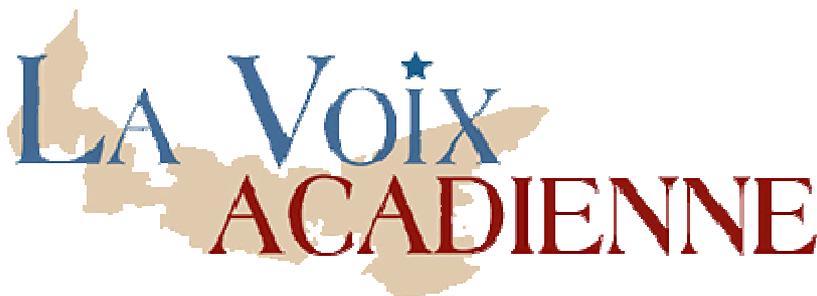
Bas). Le rapport ne s'interroge pas sur les difficultés considérables de l'enseignement du français désormais couplé avec l'anglais depuis le CE1, tout particulièrement avec les élèves de fraîche culture étrangère, qui ne sont pas, en général, les plus favorisés socialement. Le rapport note en revanche la disparité de niveau frappante, en fait de maîtrise de l'anglais, entre élèves de milieu social défavorisé et ceux qui l'apprennent en des établissements plus bourgeois ou par des cours de soutien, ou par le biais de stages dans le monde anglo-saxon. Le rapport est également muet sur les conséquences, potentiellement ruineuses, que le tout-anglais en France entraînerait dans les pays de culture francophone.

« L'Europe n'est pas une homogénéité dans laquelle chacun devrait se dissoudre », déclarait le président de la République dans un discours à la Sorbonne. Il nous faut prendre garde : passé un certain seuil qui se rapproche, le basculement, tout comme avec le réchauffement climatique, deviendrait irréversible.

DOSSIER

Politique culturelle française à l'étranger

NDLR : L'Acadie, au nord-est du Québec, rassemble des descendants des Français de Nouvelle-France qui avaient subi en 1755 le « Grand Dérangement », déportation massive – épuration ethnique – conduite par Londres, avec beaucoup de morts. Les rescapés cachés dans les forêts et ceux qui sont revenus de leur exil en France (notamment à Belle-Île-en-Mer), en Floride, en Louisiane... se sont rétablis dans les « provinces maritimes » du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils y sont aujourd'hui très minoritaires, sauf au Nouveau-Brunswick (un tiers de francophones maternels, avec l'université francophone de Moncton), et ont beaucoup de mal à garder leur langue maternelle. En témoigne cet article de *La Voix acadienne* de l'Île-du-Prince-Édouard (IPÉ) qui, à l'occasion du 15 août, Assomption et fête nationale de toute l'Acadie au drapeau bleu-blanc-rouge à étoile d'or, exhorte les quelques centaines de francophones maternels à être fiers de parler leur langue. A. S.



Votre journal francophone de l'Île-du-Prince-Édouard **Montrez votre fierté pour le français**

Le 15 août 2018

Vous êtes plusieurs à nous dire qu'être acadien, ça veut dire être fier de sa langue et de son histoire. Vous nous dites que le français fait partie de vos racines et que vous le portez dans votre cœur partout où vous allez. Vous vous dites fiers de pouvoir parler français encore aujourd'hui dans votre région. Puis, parfois, vous nous dites que votre français est « moins bon », que vous manquez de vocabulaire, que vous n'êtes pas certains que vous pouvez faire une entrevue en français avec une journaliste.

Cette crainte s'appelle l'insécurité linguistique. C'est un phénomène qui se manifeste chez plusieurs personnes qui vivent surtout en contexte minoritaire, où l'anglais a depuis longtemps pris le dessus sur le français, comme à l'Î.-P.-É.

Ces personnes ne se sentent pas entièrement à l'aise de parler français, en compagnie d'autres locuteurs comme les Québécois ou les Français, même s'il s'agit de leur langue maternelle. Cette insécurité est historique : les Acadiens ont été contraints d'apprendre l'anglais et on leur a répété jour après jour que le français était honteux. Des écoles francophones ont fermé leur porte, et la population francophone a perdu son accès à sa langue.

Depuis lors, bien des choses ont changé. On célèbre de plus en plus le parler acadien, on encourage l'accent, on aime se souvenir des mots qui honorent la mémoire acadienne. Et c'est merveilleux !

Plusieurs écrits scientifiques sur la linguistique montrent bien qu'il n'existe pas de langue française parfaite. Les Français, comme les Québécois, ont leur langage bien à eux, tout comme les Acadiens. Même les Acadiens des différentes régions de l'Île et de l'Atlantique parlent différemment, et c'est tout à fait normal.

Il est temps de cesser de se comparer à une langue imaginaire, imposée par des organismes comme l'Office de la langue française. Bien entendu, il est utile d'apprendre les règles et les conventions pour communiquer à l'écrit, mais il est inutile d'espérer avoir un français « parfait » puisque cela n'existe pas.

Ce qui existe, ce sont différentes variétés de français, avec toutes les couleurs, accents, expressions que les peuples souhaitent leur donner. Ce sont ces langues multiples qui vivent avec leurs locuteurs, dans les villes et les villages partout au Canada. Vous devriez être fiers d'utiliser le français que vous avez appris.

Si vous sentez que vous employez trop de mots anglais, plusieurs outils s'offrent à vous : les émissions de télé en français, les films sur Netflix que vous pouvez regarder et écouter en français avec des sous-titres, les livres dans les bibliothèques...

C'est en utilisant la langue dans différents contextes que vous serez capables d'apprendre ou de réapprendre certains mots. Vous devriez être fiers de parler votre langue, et en prendre soin en l'enrichissant comme vous le pouvez.

En ces journées de fêtes acadiennes, *La Voix acadienne* vous invite à prendre les devants dans votre quotidien : n'ayez pas peur de parler le français que vous parlez ! Au travail, chez le médecin, chez le garagiste, parlez français aussitôt que vous en avez l'occasion ! Affichez votre fierté du français !

Catherine Paquette

L'Orient LE JOUR

Mardi 17 juillet 2018 | [Le Commerce du Levant](#) | Boutique [Liban](#)

Propos croisés sur l'état des lieux et les enjeux de la francophonie

Rencontre : à l'occasion d'une journée d'étude sur « les dynamiques linguistiques et les mondes académiques » organisée en juillet 2018 par l'*Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*, *L'Orient Le Jour* a interviewé sur la question Youma Fall, directrice « langue française, culture et diversités » à l'*OIF*, Hervé Sabourin, directeur régional au Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (*AUF*), et Souleymane Bachir Diagne, professeur d'études francophones et de philosophie à l'université de Columbia (États-Unis). Par [Aïda Delpuech/OLJ/17/7/2018](#).

Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que la présence de la francophonie dans le monde assure la promotion d'un humanisme et des valeurs qui lui sont propres. Êtes-vous d'accord avec cette assertion ?

Souleymane Bachir Diagne : La francophonie est porteuse de valeurs dont la principale est le pluralisme. Elle estime en effet qu'il est bon que le monde soit pluriel, qu'il soit tissé de différences de toutes natures. Il s'agit de défendre cette pluralité de fait dans le monde. Toutes les autres valeurs dont la francophonie assure la promotion découlent de celle-là. Quand l'*OIF* intervient à sa manière pour renforcer la démocratie, les droits humains ici ou là, c'est toujours au nom de cette idée pluraliste et humaniste qui est la sienne.

La francophonie paraît aussi être vectrice de paix entre communautés religieuses. C'est par exemple le cas d'établissements francophones qui rassemblent à la fois chrétiens et musulmans dans des zones particulièrement conflictuelles. Cela fait-il aussi partie des valeurs que promeut la Francophonie ?

Souleymane Bachir Diagne : Absolument, c'est encore une fois un autre modèle de pluralisme. Notre monde en a besoin, lui qui est aujourd'hui déchiré par toutes les formes d'ethno-nationalisme et d'enfermement dans des identités insulaires et crispées. Je crois que toutes les religions ont fondamentalement un message de paix et un message pluraliste, mais qu'il est difficile d'entendre aujourd'hui. J'ai moi-même été scolarisé chez les religieux catholiques tout en étant musulman. Voilà un espace de paix où se côtoient des enfants qui découvrent leurs différences religieuses

Hervé Sabourin : La question du pluralisme, de la diversité dans l'espace francophone est une donnée maîtresse. La francophonie au Moyen-Orient se développe évidemment au Liban, où elle est très présente, mais également en Égypte, en Iran, en Palestine, et en Syrie qui, malgré la guerre, a gardé un espace francophone vivace. Des communautés syriennes qui vivaient à Damas et à Alep m'ont confié que la Francophonie était leur dernier rempart pour continuer à espérer. Ce lien, elles arrivent à le préserver en organisant des échanges, des réunions entre francophones de Damas et d'Alep. C'est un symbole très fort de ce qu'on peut trouver comme réconfort à travers la fraternité et la solidarité active qui existent dans les espaces de la Francophonie.

Les établissements catholiques francophones touchent plus de 400 000 élèves à travers le Moyen-Orient. Comment justifier cependant le manque d'implication de l'*OIF* dans ces institutions de plus en plus menacées de fermeture ?

Youma Fall : Il faut situer les responsabilités. La francophonie, c'est un espace de solidarité, de dialogue et de promotion de la diversité. Nous avons de nombreux outils pour garantir le bon fonctionnement de cet espace, mais l'*OIF* n'a pas de pouvoir direct sur les pays et ne finance pas directement les écoles et les formations. Nous accompagnons les systèmes, les États, et encore une fois, il faudrait que les États en expriment le besoin.

Hervé Sabourin : Nous savons aussi précisément pourquoi ces écoles ferment : il y a eu des décisions prises au niveau des États, qui ont touché les écoles. Ce n'est pas le rôle de l'*OIF* de répondre à ce genre de difficultés qui émane des politiques d'État. La francophonie dépasse aussi le cadre chrétien : elle s'occupe des communautés. Je rappelle qu'au Liban et dans les pays

musulmans nous avons de plus en plus de locuteurs francophones et de partenariats avec des universités historiquement musulmanes.

Malgré l'expansion des réseaux de l'OIF, avez-vous l'impression que la francophonie est en perte de vitesse ?

Hervé Sabourin : Par rapport à ce qui est notre mission essentielle, soit la promotion de la langue française, c'est vrai qu'il y a un combat à mener, surtout au niveau de la jeunesse. C'est là que se trouve la grande résistance : la jeunesse libanaise estime par exemple, à tort, que l'anglais est la langue qui donne le maximum de perspectives et de compétences. Il nous faut donner une image différente, une image de modernité, de dynamisme. Il nous faut montrer qu'à travers la langue française nous sommes capables d'offrir des solutions à la jeunesse, en termes d'acquisition de compétences, de solutions d'avenir, d'humanisme.

Youma Fall : Le dernier rapport publié par l'OIF en 2014 faisait état de 274 millions de locuteurs francophones dans le monde. Celui de 2018, qui est en train d'être achevé, en recense 300 millions. Le français est aussi la quatrième langue employée sur l'internet, alors qu'il n'était que cinquième il y a encore quatre ans. Contrairement à ce qu'on peut imaginer, le français a encore toute sa place dans le monde. En termes de cible, cependant, il est vrai que son usage régresse au niveau de la jeunesse.

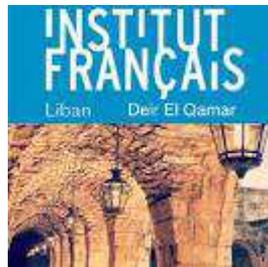
Comment expliquer cette attirance persistante des jeunes pour le monde anglo-saxon, notamment américain ? Est-ce une question de communication, de manque d'ouverture à la jeunesse ?

Souleymane Bachir Diagne : Aujourd'hui, les jeunes générations ont un tropisme américain, c'est un phénomène global. Les universités américaines attirent les grands flux mondiaux d'étudiants, ce qui fait d'ailleurs la force de l'anglais. Il y a aussi la perception que l'anglais est porteur d'un avenir meilleur que celui de nos diplômés français. Phénomène de perception. S'ajoute à cela le pouvoir des industries culturelles américaines, sans parler des classements universitaires qui sont basés sur le mode de fonctionnement des universités américaines. On sait, chiffres à l'appui, que ce n'est pas vrai, mais il est difficile d'agir contre les perceptions. Le paradoxe de cette attractivité pour les étudiants et les enseignants, c'est que cela fait une présence francophone dans le monde anglophone. C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger.

Youma Fall : Le français a aussi évolué vers d'autres territoires : l'Argentine, le Mexique, la Louisiane (États-Unis), car nous avons des chercheurs qui sont partis enseigner dans ces espaces. Cela participe aussi à l'influence et à la force de rayonnement de la francophonie. L'enjeu se situe donc aussi dans ces territoires où la langue française et la culture francophone sont en train de s'implanter. Il ne faut pas non plus fonctionner avec l'anglais en termes de rivalité. Il faut aller chercher ce que peut apporter cette mobilité à la langue française.

L'Institut français de Deir el Qamar, la francophonie au cœur du Chouf

Par la rédaction LPJ Beyrouth, le 19/08/2018.



Dans le village de Deir el Qamar, l'Institut français dirigé par Sid Rouis propose tout au long de l'année une programmation riche. Autour de lui, une équipe dynamique de six personnes travaille au quotidien pour faire rayonner la francophonie et ses valeurs dans les montagnes du Chouf.

Rouis, directeur de l'Institut français de Deir el Qamar – Photo : Aline Lafoy

À la sortie de la guerre civile, la région du Chouf est exsangue, comme bien d'autres. Grand intellectuel et fervent défenseur de la langue française, Walid Joumblatt, député du Chouf, propose à la France d'ouvrir un Institut français. Dans cette région montagneuse, « M. Joumblatt a eu une volonté forte : développer la Francophonie. Aujourd'hui encore, il aide de nombreuses écoles à maintenir l'enseignement de la langue française, et l'Institut français intervient dans les écoles les plus reculées de la montagne », souligne Sid Rouis.

En 1993, une Mission française voit le jour au cœur du village de Deir el Qamar. Elle deviendra un centre culturel français puis une antenne de l'Institut français du Liban. « C'est le seul Institut français au Liban dans un village et en montagne », remarque son directeur. Au total, le Liban compte neuf antennes, dans toutes les régions, illustration de la volonté de la France de couvrir la diversité du pays.

Les voûtes de l'ancien Khan al-Harir

« L'autre particularité de cet IF, c'est qu'ici les murs n'appartiennent pas à la France. Nous sommes dans un palais classé monument historique qui nous est mis à disposition », explique M. Rouis. Une convention entre l'ambassade de France, d'une part, et le ministère libanais de la Culture et la municipalité de Deir el Qamar, d'autre part, met à disposition gratuitement le lieu avec obligation en retour d'y organiser des activités éducatives et culturelles qui ont un lien avec la langue française.

Le lieu est symbolique des liens historiques entre la France et le Liban. Il s'agit des anciennes étables du palais de Fakhreddine II, émir du Chouf au XVI^e siècle. Il devient ensuite un souk où l'on vend de la soie et des bijoux, le Khan al-Harir. Le palais comme le village furent détruits par les Ottomans puis reconstruit par la France à l'initiative de Napoléon III. Par la suite, ce bâtiment historique est devenu propriété de l'État libanais. Collée à lui, l'ancienne synagogue du village fait également partie des bâtiments mis à disposition. Un symbole de plus pour l'Institut français qui se veut un lieu du vivre-ensemble : « Nous invitons tous les Libanais à investir les lieux. Ici c'est la maison des Libanais », lance le directeur de l'IF de Deir el Qamar.

Le premier grand axe de travail de l'IF de Deir el Qamar est la coopération éducative. Elle s'illustre principalement par l'attribution aux écoles de la région des labels CELF (Certifications des enseignants en langue française) et « France éducation ». Ces écoles labellisées bénéficient de formations pédagogiques pour leurs enseignants afin d'assurer et de maintenir la qualité de l'enseignement du français. Avec 16 établissements sur une quarantaine sur l'ensemble du territoire libanais, le Chouf est la région où on trouve le plus d'écoles CELF. L'IF propose aussi de nombreuses activités pédagogiques tout au long de l'année scolaire. À chaque rentrée, en octobre, l'IF organise une réunion avec les chefs d'établissement pour mettre au point un programme d'offres éducatives et culturelles pour l'année. Les plus prisées sont le festival du conte et le rallye lecture. En hiver, l'IF reçoit environ 250 élèves par mois. L'été, l'Institut propose des cours de français pour enfants de tous niveaux et de tous âges.

L'autre dispositif pédagogique d'importance, unique au Liban, c'est le bibliobus. Il existe depuis la fin des années 1990 à l'initiative du premier directeur de l'IF, Patrick Perez « qui a voulu faire quelque chose pour les enfants qui sont loin de Deir el Qamar », explique Sid Rouis. Le premier bus a été offert par la RATP en 2005. Le dernier a été offert il y a trois ans par Walid Joumblatt. Il parcourt près de 8 000 kilomètres par an. Il va jusqu'à Aley au nord et jusqu'à Jezzine au sud même lorsque la ville était sous « occupation » israélienne jusqu'en 2000.

Le bus est en circulation du lundi au vendredi durant les périodes scolaires. Les élèves peuvent emprunter des livres durant 21 jours. Chaque élève paie 10 000 LL par an d'abonnement au bibliobus qui compte environ 1 400 abonnés. « Les enfants m'appellent M. Bibliobus, ils sont toujours étonnés de me voir parler arabe, parce que les livres sont en français. », raconte, amusé, Samer Shamseddine, responsable du bibliobus, qui peut piocher dans 13 000 ouvrages environ. Le bibliobus a eu un véritable succès dans la région à tel enseigne qu'il a servi de modèle à l'Institut Goethe, l'équivalent de l'IF pour l'Allemagne, ainsi que pour l'unité mobile éducative de l'ONG Amel qui travaille auprès de réfugiés syriens.

Installée sous les voûtes restaurées de l'ancien khan au cachet exceptionnel, la médiathèque est la sœur jumelle du bibliobus. Elle est ouverte au public en accès libre du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13h et de 15 h à 18 h, et le samedi de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. L'abonnement est de 20 000 LL pour les moins de 18 ans et de 40 000 LL par adulte pour l'année. Chaque abonné peut emprunter 8 documents (livre, CD, revue, etc.) pour une durée maximale de 3 semaines. C'est dans les locaux de la médiathèque, avec son salon et sa salle de conférence, que sont organisées de nombreuses activités pédagogiques et culturelles.

UNION DES COMORES

Avenir de la langue française aux Comores (ALFC)

De l'Alliance française des Comores : alfc.comores018@gmail.com

Projet d'appui de la langue française au sein des établissements loin de la capitale.

« La défense de la langue française appartient à tous les francophones et chacun a le droit de chercher une nouvelle stratégie sans distinction raciale. » **Abdillah Ibrahim, fondateur de l'ALFC.**

I Présentation

L'ALFC est une association des jeunes enseignants ressortissant à certaines universités de la région de l'océan Indien, créée dans le mois de mai 2018 et qui a comme objectif de « parcourir la langue française dans toutes les régions défavorisées dans chaque île ».

II Pourquoi ce projet ?

Ce projet est mis en réflexion vis-à-vis des difficultés que rencontrent les jeunes Comoriens en matière de langue française.

L'Alliance française n'est pas en mesure d'accueillir tous les jeunes : 90 % des familles comoriennes sont pauvres. Ils ne sont pas en mesure de suivre les cours de l'Alliance qui sont payants. Donc, motiver les jeunes défavorisés en les regroupant dans des activités culturelles facilite leur intégration dans la langue française.

III Objectif du projet

Réunir les jeunes des écoles publiques et privées dans différentes activités scolaires en langue française.

Améliorer la qualité de l'expression orale et écrite à travers des concours inter-établissements par rapport à :

- des exposés par groupes et individuels ;
- des pièces théâtrales ;
- des concours défis lecture ;
- des concours de poésie...

Favoriser les rencontres culturelles entre les jeunes des différentes régions.

Participer à la semaine de la Francophonie.

Organiser chaque année une fête de l'association afin d'évaluer les activités annuelles.

IV Nos besoins

Nous ne sommes pas des experts ni des spécialistes et on a besoin des formations.

On a besoin des moyens qui nous facilitent les déplacements et différentes activités.

Des sponsors essentiels pour nous accompagner dans ce projet.

Des associations qui vont nous superviser pour accomplir nos activités avec transparence.

V Actions

Pour mieux comprendre notre projet, on vous laisse une vidéo essentielle d'un exposé sur « l'Union européenne » que nous venons de réaliser avec les élèves de la 1^{re} de l'établissement Ibn Khaldoun.



Où en est la francophonie au Vanuatu, ancien condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides ?

NDLR : M. Daniel Miroux fait le point pour nos lecteurs, en sa qualité d'administrateur d'ALF et surtout de président de l'Alliance Champlain, association culturelle très dynamique à Nouméa, et précieux expert et animateur de la coopération culturelle francophone entre divers pays du Pacifique. Nous publierons, le moment venu, le compte rendu qu'il nous fera sans doute des résultats du référendum du 4 novembre 2018 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ou son maintien dans la République, et ses conséquences pour la Francophonie dans le Pacifique. A. S.

LE XI^e FORUM FRANCOPHONE DU PACIFIQUE À PORT-VILA VANUATU, DU MERCREDI 5 AU SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

Du 5 au 8 septembre s'est déroulé pour la première fois à Port-Vila, capitale du Vanuatu, le 11^e Forum francophone du Pacifique. Ce Forum est organisé chaque année par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il regroupe principalement des Alliances françaises de la région ainsi que des artistes et intervenants culturels. Cette année, près d'une cinquantaine de personnes se sont retrouvées autour de Jean-Pierre Nirua, ministre de l'Éducation, de la Formation et de la Francophonie du Vanuatu et de Bernard Deladrière, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, chargé notamment de la Francophonie, qui étaient les coorganisateur, ainsi que d'Éric-Normand Thibeault, directeur du bureau région Asie-Pacifique pour l'*Organisation Internationale de la Francophonie* (BRAP) en poste à Hanoï et Valérie Meunier, directrice du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) de Nouméa.

L'Alliance Champlain en la personne de son président avait également été conviée.

L'accueil des autorités locales et de la population a été remarquable. Les Vanuatais sont réputés pour être très hospitaliers. La très dynamique Alliance française de Port-Vila était entourée des responsables des Alliances françaises du Japon, de Chine, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Fidji. Plusieurs artistes calédoniens dont Paul Wamo et vanuatais dont Marcel Meltherorong faisaient aussi partie des invités. De nombreuses danses locales ont par ailleurs émaillé les 4 journées ainsi que des visites du musée, du centre d'artisanat et d'un village. Les ateliers ont tourné autour de la pédagogie du plurilinguisme, du français vu par les locuteurs vanuatais, de la gestion de la pluralité... et aussi du changement climatique avec l'intervention du spécialiste francophone, David WILGENBUS de l'"Office for Climate Education". Le Forum s'est clôturé par une grande soirée au tout neuf et imposant Centre des relations internationales de Port-Vila réalisé par la Chine. La demande de « langue française » est toujours aussi forte dans la région mais l'offre peine toujours à suivre.

Les relations du Vanuatu sont aujourd'hui excellentes avec la France tout comme avec son proche voisin, la Nouvelle-Calédonie. Mais il n'en n'a pas toujours été ainsi. Le processus d'indépendance du condominium franco-anglais avait été accéléré par les Anglais au détriment de ce que souhaitaient les Français, qui ne réagirent que timidement. En 1980, au moment de l'indépendance, des troubles sécessionnistes éclatèrent à Santo, la grande île francophone du Nord. Elle souhaitait, en effet, bénéficier d'un statut analogue à celui de Mayotte. Le gouvernement français dirigé à l'époque par Raymond Barre soutenu par le Président Giscard d'Estaing encouragea la rébellion mais son soutien n'alla pas au-delà des mots. Le

résultat fut catastrophique pour la France. L'armée papoue intervint finalement pour mater les mutins. Le jeune gouvernement vanuatais soutenu par les Anglais eut alors, en réaction, une politique antifrançaise active. Les deux tiers des Français qui étaient plus nombreux que les Anglais au moment de l'indépendance durent faire leurs valises et se replièrent essentiellement sur la Nouvelle-Calédonie. Les conseillers anglais et australiens du pays indépendant s'attachèrent à éradiquer toute présence française dans l'archipel en prenant en même temps le contrôle économique du pays.

Les langues officielles du Vanuatu sont le bichlamar, le français et l'anglais mais aujourd'hui, quand on circule à Port-Vila et dans les principaux centres, tout est anglicisé, des enseignes des magasins à la publicité en passant par les tickets de caisse. Il n'y a plus aucune visibilité du français contrairement à la période précédant l'indépendance où le français était majoritaire et pourtant il y a toujours des francophones. En effet, l'enseignement dispensé dans les écoles de langue française essentiellement catholiques perdura au fil des années malgré l'hostilité des autorités après l'indépendance. Entre 35 à 40 % des enfants les fréquentent de nos jours, ce qui fait qu'on peut séjourner au Vanuatu sans parler un mot d'anglais car on trouvera sans difficulté un Vanuatais francophone, que ce soit dans les magasins de Port-Vila ou dans les villages. La mainmise australienne tend, de nos jours, à se réduire au profit de la Chine qui s'implante durablement en achetant et construisant commerces, hôtels et propriétés tout en réalisant parallèlement de nombreuses infrastructures pour le Vanuatu. La vente de passeports vanuatais par le gouvernement accentue ce processus. De nombreuses familles chinoises s'installent après avoir obtenu la nationalité vanuataise. Le gouvernement composé de plusieurs ministres francophones tente un rééquilibrage mais sur le plan économique la tâche s'avère ardue. De nombreux échanges se développent avec la Nouvelle-Calédonie tant au niveau commercial avec les entreprises calédoniennes qu'avec le gouvernement calédonien par la signature d'accords de coopération, en particulier dans la formation. Un projet de création d'une université bilingue à Port-Vila est à l'étude. Actuellement les étudiants vont surtout à Fidji et dans les universités anglophones de la région. L'université de Nouvelle-Calédonie accueille environ 200 étudiants francophones du Vanuatu.

Une précision pour terminer, le Vanuatu dont la population est à peu près similaire à celle de la Nouvelle-Calédonie (275 000 habitants) était, en 2016, le 161^e pays au monde sur 195 dans le classement du PIB par habitant. Le SMIG est de 250 euros (environ 30 000 F.CFP) par mois.

Nouméa, le 14/09/2018, Daniel Miroux, Président A.C.



La république de Bulgarie et l'École supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management (ESFAM) signent un accord de contribution.

NDLR : Cette importante école internationale de gestion en français avait été créée dans les années 1990 par l'AUF, alors dirigée par notre ami Michel Guillou, membre d'ALF, avec l'aide déterminante du ministère français de la Coopération, sur les crédits du Fonds d'aide et de coopération (FAC). A. S.

Le ministère des Affaires étrangères de la république de Bulgarie et l'École supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management (ESFAM) ont signé, mardi 24 juillet 2018, une convention destinée à l'octroi de 20 bourses.

C'est dans les locaux de l'AUF Paris, que le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, a reçu S.E.M. Anguel Tcholakov, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Bulgarie en France et Monaco, délégué permanent de la Bulgarie auprès de l'UNESCO et représentant personnel du président de la République de Bulgarie auprès de l'OIF et Mme Demetra Duleva, 1^{re} conseillère chargée des Affaires européennes et de la Culture, pour la signature d'un accord de contribution. Cet accord se traduit par une contribution financière destinée à l'octroi de 20 bourses pour la formation en Bulgarie, à l'ESFAM. Une sélection d'étudiant(e)s venant de l'Albanie, l'Arménie, le Belarus, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'ARY de Macédoine, la Moldavie, la Serbie et l'Ukraine sera proposée par l'ESFAM au MAE de la république de Bulgarie pour la rentrée académique 2018.

Pour la mise en œuvre de cet accord, l'ESFAM s'engage à remettre au MAE un rapport définitif sur l'exécution des activités, au plus tard un mois après la fin de réalisation du projet, ainsi que des rapports périodiques sur demande du MAE.

L'ESFAM a été créée en 1995 avec une participation financière importante du ministre français de la Coopération, sous le nom d'origine « IFAG » (Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion). L'« ESFAM » (École supérieure de la Francophonie pour l'administration et le management) a pour mission de :

- former, en langue française, des spécialistes de haut niveau en gestion des administrations, des entreprises et des organisations non gouvernementales, afin de contribuer au développement des pays de la région faisant partie de l'espace francophone ;
- soutenir des projets d'étude et de recherche liés au développement des pays de la région d'Europe Centrale et Orientale faisant partie de l'espace francophone, et de favoriser l'émergence de jeunes équipes de recherche en sciences de l'administration et gestion ;
- promouvoir la langue française et les valeurs de la Francophonie.

Les formations au sein de l'ESFAM sont de niveau « Master » et sont organisées selon des programmes mis en place par des universités-partenaires, membres de l'AUF. Dans les mêmes conditions, des formations peuvent également être organisées sous le régime de la formation continue.

BRÈVES

***In Memoriam* Dr Helmut Loofs, membre d'honneur et à vie d'ALF :**

ALF vient de perdre un éminent membre d'honneur et à vie, décédé à Canberra, en Australie. Allemand de la Frise, Hitlerjunge embrigadé par les nazis, enrôlé en 1945 à 16 ans dans la « Flak » pour défendre Berlin contre l'hallali des bombardiers des Alliés ; puis engagé volontaire ensuite dans notre Légion étrangère, il a « fait l'Indo ». Après des études spécialisées en France, il a émigré en Australie avec sa femme allemande, francophile comme lui, et leurs deux enfants aux prénoms français. Naturalisé australien, il s'est lancé dans l'enseignement et la recherche en ethnologie et anthropologie du Sud-Est asiatique, jusqu'à être élu membre de l'Australian Academy of Humanities. De 1969 à 1975, président de l'Alliance française de Canberra, il a

puissamment aidé le conseiller culturel et scientifique de l'ambassade de France dans la création de la Maison de France, véritable institut culturel franco-australien, sous l'égide de l'Alliance française, avec l'aide du gouvernement français et de la BNP-Australie. Dès la création de notre ALF en 1992, il en est devenu un membre fidèle. J'associe son épouse Sigrid dans l'hommage que notre association et la France lui doivent. A. S.

Réouverture de la Maison des associations francophones de Bangui, par *Palmarès Centrafrique*

Plusieurs associations de la francophonie existent dans le pays, notamment l'Association des professeurs de langue française, le club de la francophonie et l'Association des maires francophones. Quarante-huit lauréats des jeux culturels organisés par ces associations dans les différents établissements scolaires de Bangui ont également reçu leurs prix en marge de cette inauguration de la Maison des associations francophones. Parlé par beaucoup de Centrafricains dès le bas âge, le français est la première langue officielle du pays.

La Maison des associations francophones de Bangui, reconstruite sur financement de l'ambassade de France en Centrafrique, a été rouverte le 20 mars 2017 au cours d'une cérémonie présidée par la ministre du Tourisme et de la Francophonie, Annie Gisèle Pana, et l'ambassadeur de France, Christian Bader. L'infrastructure, qui avait été détruite pendant les violences ayant secoué la capitale centrafricaine, a été remise à la disposition des associations francophones du pays qui vont pouvoir s'y réunir pour mener à bien leurs activités. Selon l'ambassadeur Christian Bader, « cette maison servira à promouvoir la valeur de la francophonie, à savoir la démocratie, l'État de droit qui sont les fondements de la paix et de la réconciliation nationale ».



Une avancée de notre projet d'Institut de la Francophonie au château de Villers-Cotterêts : le 19 octobre 2018, dans la présentation par M. Édouard Philippe de la réforme de l'État, plus précisément dans les feuilles de route données aux ministres, celui de la Culture est invité à « assurer la rénovation phasée (du château) de Villers-Cotterêts en vue de l'implantation d'un centre de la Francophonie », (et à) « développer les partenariats à l'international » (notamment avec Abu Dhabi et l'Arabie Saoudite).

COURRIER DES LECTEURS

e : marcel.girardin73 **Envoyé :** 23 juin 2018 **À :** **Cc :** **Objet :** Re: mauvaise nouvelle de la philharmonie. À nos associations.

Il faut ouvrir les yeux. Le choix a été fait d'angliciser au maximum la France et la vie quotidienne des Français. Il s'agit de les préparer au passage à l'anglais comme langue officielle et unique de

l'Union européenne. Cherchez d'ailleurs quel est le nom du nouveau programme d'armement validé dernièrement et conjointement par Merkel et Macron dans le domaine des blindés !

J'ai d'autre part pu constater personnellement, dans les années 1990, qu'un député européen français, ancien ministre connu, décourageait son assistante à Bruxelles d'améliorer son niveau de français en lui conseillant de laisser tomber et de se consacrer à l'amélioration de son niveau d'anglais. D'origine flamande, elle en était toute surprise !

C'est cet objectif qui explique que tous les documents officiels de l'Union, tant au Conseil qu'à la Commission et au Parlement, sont maintenant rédigés en seul anglais. Bien entendu avec le consentement des politiciens et des hauts fonctionnaires ravis de rivaliser à qui aura l'accent le meilleur avec les journalistes des grands médias. Les autorités locales, toujours complexées, s'empressent, par mimétisme, de suivre et d'angliciser la moindre appellation ou manifestation.

Convaincus d'être en phase avec la tendance soutenue par les « puissants », les petits artisans et commerçants s'y sont mis depuis longtemps et rivalisent à qui mieux-mieux pour angliciser leurs enseignes comme nous pouvons aussi le constater en Savoie. C'est en réalité tout un peuple qui est aujourd'hui conditionné par mille canaux du quotidien, pour renoncer à sa langue et à sa culture ; et je ne parle pas notamment du rôle décourageant de « France-Inter mondialisation » qui ne programme, tout au long de la journée, que des chansons en anglais. On retrouve cette même tendance dans mon petit village où l'école de musique a prévu de ne faire jouer lors de son prochain spectacle, que des chansons anglophones.

Lorsque quelques irréductibles comme nous tentent de se servir de cette arme émoussée qu'est la loi Toubon, le juge administratif, en supplétif consciencieux de la ligne gouvernementale, sait imaginer les arguties, même les plus grosses, propres à servir cette ligne pro-anglicisation et à rejeter les recours. Il fait d'ailleurs de même en ce qui concerne cet autre effacement culturel programmé au profit de l'islamisation de notre pays.

Vive la France, malgré tout !

Cordialement,

Marcel Girardin.

Voici une lettre inspirante d'un membre d'ALF, ancien président de DLF-Savoie, provoquée par ma circulaire de juillet à nos adhérents les appelant à réagir vigoureusement et en masse à l'appellation « My French Bank » de sa banque en ligne par La Poste et sa Banque postale. Il ne faut jamais baisser les bras ! Cordialement à tous nos lecteurs ! A. S.

Sujet : My French Bank

Date : 10 Juil. 2018

De : Hervé GARLET
<herve.garlet@wanadoo.fr>

Pour : <avenirlf@laposte.net>

Monsieur,

Merci de m'avoir alerté sur cette nouvelle étape dans la course à la soumission. Puisque ce Monsieur Wahl (dont le nom d'origine germanique signifie « choix ») n'aime pas le français, j'ai pensé lui faire plaisir en lui écrivant dans deux autres langues. Bonne journée, Hervé Garlet.

De Hervé GARLET, Ordan-Larroque, le 10 juillet 2018

À Monsieur Philippe WAHL, Directeur général

Betreff/intent : *My French Bank*

Sehr geehrter Herr Direktor, Sir,

Die Nachricht der Umbenennung der französischen Banque Postale in *My French Bank* möchte ich herzlich begrüßen, denn DAS IST VERDAMMT MODERN ! Jawohl !

I want to heartily greet the announcement of the name amendment of the French Banque Postale into *My French Bank*, because THAT IS DAMN MODERN ! Yesss !

Endlich weg von dieser dummen und arroganten französischen Sprache, auf in die blendende Modernität ! Unsere Kinder werden Ihnen dankbar sein.

Free at last of this stupid and arrogant French language, let's move to the forefront of modernity ! Our children will thank you.

Mit freundlichen Grüßen, Yours faithfully,

Hervé Garlet.

Un membre d'ALF nous envoie cette lettre bien sentie qu'il adresse à un site qui prend un titre en globish. Que sa saine démarche inspire tous nos lecteurs ! A. S.

De : mauper@free.fr À : "pierre garnier" <pierre.garnier@serenways.info>

Envoyé : Samedi 21 juillet 2018 16:53:01 Objet : Re: SerenWays, non !

Bonjour,

Je me désabonne de votre site. J'ai suivi (et relayé) avec intérêt votre campagne, mais je désapprouve radicalement le choix que vous avez fait du nouveau nom de votre raison sociale (Seren Ways). J'aime la langue anglaise, je la parle couramment, mais je ne vois aucune raison à ce qu'elle supplante les autres en toutes circonstances. J'ai lu vos explications quant à l'internalisation de votre action : elles ne sont nullement convaincantes. Il n'est écrit nulle part dans le ciel et sur la terre qu'une initiative à visée internationale dût être dénommée en globish de fantaisie pour susciter l'intérêt. Je ne vois pas en quoi un nom français nuirait, si le contenu s'impose par sa force et sa pertinence. Par ailleurs, si on voulait éviter une connotation trop « hexagonale », il ne manquait pas de mots français qui se retrouvent identiquement dans de nombreuses langues (dont l'anglais), et qui pouvaient être choisis, plutôt que d'inventer un mot-valise dans le plus pur style du mercantilisme ambiant.

Ce n'est pas seulement choquant ; cela sème un doute sur la clarté de vos objectifs.

Avec mes regrets et meilleures salutations,

Maurice Pergnier.

Défense de la langue française

NDLR : De Noël Besson, membre d'ALF, au sujet de l'écriture inclusive :

Dans le numéro 64 (avril 2018) de la revue *Avenir de la langue française* (ALF), l'écriture dite « inclusive » n'est pas du goût de tous et certainement pas de l'Académie française, à juste titre selon moi. Cette graphie qui consiste à inclure le genre grammatical féminin en utilisant des « *points médians* » (lecteur.rice par exemple) est défendue par des féministes afin de rendre les femmes plus visibles dans la société. Qu'est-ce que cette ineptie vient faire dans la grammaire française qui n'a nul besoin d'être sexualisée ? Cette nouvelle norme serait un danger mortel, prévient l'Académie. Comme si notre belle langue française n'était pas suffisamment compliquée comme ça !

Cette démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques aboutirait à une langue écrite désunie, disparate pouvant créer une confusion voire une complète illisibilité. Et que dire de l'expression orale ! La sagesse n'est-elle pas d'abandonner cette suggestion ridicule qui se propose de compliquer ce qui n'est déjà pas si simple.

D'ailleurs, s'il est vrai que les femmes sont trop souvent sous-estimées et maltraitées dans nos sociétés machistes, ce n'est pas la faute des grammairiens ni des philologues ! La langue française actuelle est le résultat d'une longue histoire de la transformation des mots – ce qu'explique très bien l'étymologie – et de l'élaboration des constructions syntaxiques exprimant une pensée juste et claire.

À mon sens, il y a mieux à faire : lutter contre l'illettrisme, par exemple, qui perpétue la pauvreté dans d'innombrables pays, y compris dans ceux de langue française. Par ailleurs, comment les générations à venir pourront-elles grandir et s'approprier notre patrimoine écrit ? Comment pourront-elles le transmettre ? À moins que l'on veuille faire le lit du *français*, sorte de sabir anglo-américain démasqué par Étiemble et mû par le virus d'une insipide hégémonie américaine essentiellement commerciale.

Naguère, l'essayiste Jean-François Revel commentait ainsi la féminisation à tous crins de la langue : observez qu'il n'existe pas en français de genre neutre comme en possèdent le grec, le latin et l'allemand. Chez nous, quantité de noms, de fonctions, de métiers, de titres sémantiquement neutres sont grammaticalement féminins ou masculins. Leur genre n'a rien à voir avec le sexe de la personne qu'ils concernent !

Homme s'emploie tantôt en valeur neutre, quand il signifie l'espèce humaine, tantôt en valeur masculine quand il désigne le mâle. Confondre les deux relève d'une incompétence, voire d'une malveillance. Ces féminins et masculins sont purement grammaticaux et nullement sexuels. Certains substantifs se féminisent tout naturellement : une pianiste, une avocate, chanteuse, directrice, actrice... d'autres non : proviseuse, médecine, officière, plombière. C'est le respect de l'usage séculaire et le souci de préserver la précision, la clarté, l'euphonie et, souvent, l'esthétique de notre langage. Il faut avoir l'esprit complexe pour considérer cet usage comme une offense aux femmes ! Les offenses sont hélas bien ailleurs, dans le comportement indigne de certains hommes.

Si notre gouvernement veut servir le français en France et partout à l'étranger, il se doit de veiller à bien l'enseigner à l'école, dans les Alliances françaises et centres culturels, ou par des associations spécialisées. Il se doit de préserver l'application des nécessaires règles de grammaire écrites et orales dans les nouvelles utilisations technologiques de communication, informatiques, numériques... C'est aux prédateurs cupides de "*faire le ménage*", aux publicitaires, aux médias, aux commerciaux de tout poil... qui n'ont qu'un seul souci, le profit. C'est aussi aux institutions et à chaque citoyen de veiller au grain s'il ne veut pas perdre son âme. Faudra-t-il s'exiler afin de vivre paisiblement en français ? (N. B.)

NDLR : Patrice B., membre généreux d'ALF, nous envoie, pour protestation, sa réaction à des annonces bourrées d'anglicismes. La réponse à sa question désabusée est en nous, par nos actions et nos campagnes, et en vous, chers lecteurs qui pouvez harceler par écrit, par téléphone, tous les responsables et divers élus, journalistes à votre portée. A. S.

Chers Amis, Albert et Denis,

Je me distrais tristement un instant en partageant ce lien vers une vidéo affligeante où Blablacar montre le luxe d'espace que paient les charges lourdes des covoiturés et, le pire, l'anglomanie triomphante dans l'affichage en anglais. Il y en a pour 3 min à voir cela. Plus le temps passe, plus

je me convaincs qu'une révolution est nécessaire au sommet de l'État. En France tout part du sommet, c'est divin sans doute. C'est donc le sommet qu'il faut convertir à un amour supérieur de la France, de son génie culturel (pas de la culture actuelle) et de sa langue. Comment y parvenir, quand la montagne à franchir s'étire devant nous ? Là, je suis écrasé pour réagir individuellement et syndicalement face à la production bureau-technocratique verbeuse et mal conçue de l'UE et de la France. Les politiciens oublient que le « droit » d'un système politique (dit de « droit ») est rédigé et mis en œuvre par une quantité de personnes physiques dont les capacités intellectuelles sont souvent dépassées et étrangères au réel vécu par les opérateurs économiques que sont les paysans, artisans et indépendants. Eux dont le niveau intellectuel, même s'il vaut parfois mieux que celui d'un énarque, ne peut être mobilisé 60 % du temps hors travail sur les produits et la clientèle. La machine à réduire le temps utile au profit du temps inutile est en marche accélérée.

Qui a les bons principes pour reconstruire une France libérée, pacifiée, efficace ? Et qui veut s'y mettre en dehors de tout ce qui s'agite comme mouchérons autour d'un lampadaire ? Bien amicalement. Patrice

Dr Jean-Daniel THÉRON

201, rue Buffon

34070 MONTPELLIER

33 467 545 141

jdtherond@free.fr

À Madame Françoise NYSSSEN

Ministre de la Culture

3, rue de Valois

75033 PARIS

Nécessité de formation au français et à la politesse.

Montpellier, le 27 février 2018,

Madame la Ministre,

Vous avez dans le cadre de votre ministère le devoir de protéger la langue française.

Je me permets de vous faire part de ma stupéfaction quand je constate le manque de politesse et de culture chez divers employés de France Télévisions.

Dimanche, lors de la retransmission de la cérémonie de clôture des Jeux olympiques d'hiver en Corée du Sud. J'ai été navré d'entendre par deux fois le journaliste parler en même temps que le présentateur officiel, qui s'exprimait à ce moment en français. C'était difficilement audible. C'était à 13 h 15, puis à 13 h 27. J'espère que vous trouverez des fonds pour cette formation des membres du personnel en langue française, mais aussi à la politesse. Suggestion : arrêtez les émissions entre 1 h et 4 h.

Il faudra aussi vous soucier de la méconnaissance de la langue française de certains « journalistes » sur France 2 (ainsi dimanche à 12 h 49), ou ailleurs. Le commentateur parlait d'une athlète qui, dans 4 ans, sera « quadragèneur » en se demandant s'il ne fallait pas parler de « quadragèneuse ! » Cela dépasse l'entendement.

Vous devriez nommer des fonctionnaires chargés de corriger les journalistes et les personnages politiques quand ils font des erreurs. M. Jean-Luc Mélenchon, qui est cultivé, ne connaît pas le

sens d'*impétrant* qui n'est pas un candidat mais quelqu'un qui a obtenu un examen, un titre ou une fonction, et M. François Hollande pense qu'il faut *inverser une courbe*, ce qui n'a aucun sens. Mais on peut l'infléchir. Aucun journaliste ou académicien n'a relevé le vocable. Pourquoi ? Ont-ils peur d'être emprisonnés ? Ou sont-ils incultes ?

On nous bassine avec les vingt-troisièmes Jeux Olympiques d'hiver de Pyeong Chang, alors qu'à ma connaissance (et je suis vieux) c'est la première fois qu'ils y ont lieu. Ce sont donc les 23^{es} Jeux olympiques d'hiver à Pyeong Chang.

Par ailleurs, l'anglais a été diffusé à très forte dose (par les journalistes de France Télévisions). Je ne rejette pas les mots étrangers ; d'ailleurs je pratique le *chi* depuis 1948 (ce qui est écrit *ski* en norvégien) ; et autrefois je faisais des exercices d'*hanné goshi* au judo et de *jeté battu* en danse.

Mais quand on voit la faible culture des journalistes nommant *run* ce qui est une course, on désespère.

Je vous prie de prendre de bonnes résolutions suivies de bonnes actions dans ce domaine.

Et je vous en remercie bien vivement.

Jean-Daniel Thérond

Copie transmise à l'Académie française, 23, quai Conti, 75270 Paris 6^e et
contact@academie-francaise.fr,

au président de France Télévisions, 7, esplanade Henri-de-France, 75015 Paris,

au Conseil supérieur de l'audiovisuel, 39, quai André Citroën, 75015 Paris,

au Ministre de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 7

à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France
(M. Loïc Depecker), 6, rue des Pyramides, 75001 Paris. dglf[at]culture.gouv.fr. Pourquoi *at*, alors que le symbole est une écriture condensée du latin *ad* ?

De : regis.ravat@aliceadsl.fr <regis.ravat@aliceadsl.fr>

À : nicolas.bacaer@ird.fr

Cc : albert salon0702 <albert.salon0702@orange.fr>; **Objet :** Tr : PayByPhone dans toutes les rues

Cher Nicolas,

Suis au courant du problème, mais « paybyphone » est une marque déposée par une société britannique. C'est à nos élus de ne pas signer avec cette société qui, pour contourner la loi Toubon, fait d'une phrase en anglais une marque déposée. On connaît l'astuce, mais nos élus ne connaissent pas l'honneur.

Bien cordialement,

Régis.

De : "Nicolas bacaer" <nicolas.bacaer@ird.fr>

À : "regis ravat" <regis.ravat@aliceadsl.fr>

Cc : "albert salon0702" <albert.salon0702@orange.fr>

Cher Régis,

S'il existait encore quelque rue de grande ville en France sans inscription permanente en anglais, ce ne sera bientôt plus le cas. J'ai vu sur les horodateurs de Paris, Nice, Avignon et Nîmes

l'inscription « PayByPhone ». Il paraît que 160 villes en France ont ce triste privilège. Voir aussi : <https://fr.wikipedia.org/wiki/PayByPhone>

Bien cordialement,

Nicolas.

De : [lucien.berthet](#)

A : Lettre de Mandrin n° 58

Cc: *DLF en Pays de Savoie (Défense de la langue française)*

Envoyé : Vendredi 17 août 2018 - 08:54

Sujet: Rebelle in live.

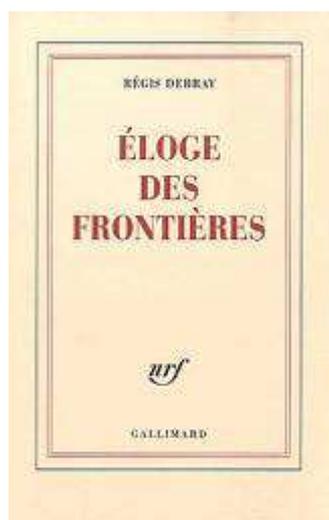
Bonjour, Nous nous permettons de revenir, puisque vous le faites vous-mêmes, directement ou par allusion (voir pièce jointe), sur cet abus d'anglicisme, pour nous totalement incongru et injustifié de rebelle « *in live* ».

Pour des gens qui ne pratiquent pas l'uchronie, vous arrivez quand-même à faire parler Mandrin en anglais ; ce qui n'était sûrement pas le cas ! Pour des rebelles, vous vous inscrivez parfaitement dans la globalisation linguistique voulue par les anglo-saxons afin d'étendre leur empire, leur emprise financière, en même temps que leur colonisation culturelle. Et là, Mandrin, qui détroussait les fermiers généraux, il n'aurait pas aimé !...

Nous vous souhaitons malgré tout de réussir pleinement en 2019 votre manifestation en hommage à **Mandrin le rebelle**, débarrassée de toute forme d'allégeance à l'offensive culturelle hégémonique que subit notre pays... Avec nos sincères salutations. Lucien Berthet, secrétaire de *DLF-Savoie*.

PARUTIONS SIGNALÉES

Éloge des frontières, l'hymne à la résistance de Régis Debray



Il me paraît utile de signaler de nouveau cette année ce livre de 2011, les mondialistes ayant tout fait pour l'occulter. Important pour notre langue, pour la France, pour la civilisation, il est une attaque en règle des chantres du village global planétaire. Cette belle recension est l'œuvre de

notre ami l'essayiste Jean-Paul Brighelli qui salue cette désacralisation de la globalisation indifférenciée, et fait à son tour l'éloge des séparations, de la contrainte et des différences. A. S.

« Une idée bête enchante l'Occident : l'humanité, qui va mal, ira mieux sans frontières. D'ailleurs, ajoute notre *Dictionnaire des idées reçues* (dernière édition), la démocratie y mène tout droit, à ce monde sans dehors ni dedans... »

Ainsi commence *Éloge des frontières* (Gallimard), un tout petit livre où Régis Debray vient de rassembler des conférences prononcées en mars 2010 à la Maison franco-japonaise de Tokyo.

Et dans ce monde de fausses valeurs, où on échange un Michel Houellebecq contre un Stéphane Hessel ou, au choix, deux barils d'Ariel, je voudrais dire tout le bien que cet opuscule mérite. Les livres qui vous rendent intelligent ne sont pas si fréquents.

Dans la frénésie européo-mondialiste, dont le credo – ou l'incantation – se limite à proclamer la fin des frontières (et, tant qu'à faire, de l'Histoire), cela fait du bien de lire que les exaltés de l'ouverture, les apôtres de la *World Music*, tous ceux qui trouvent que « *le mantra déterritorialisation* » est un joli mot, et autres excités de la globalisation, nous tricotent un monde dangereusement inquiétant.

Les légendes fondatrices, explique Debray, « *tracent des lignes* ». Romulus délimite la cité d'un sillon si profond que le premier qui le saute – son frère, en l'occurrence – en paie le prix fort. La civilisation, c'est la démarcation.

Dans l'espace d'abord : Dieu commence par séparer (la lumière des ténèbres, l'eau de la terre, Ève d'Adam, etc. – en bon petit diable, souligne notre conférencier, qui arrive d'une époque où l'on étudiait encore le grec en classe). Et le sacré procède de cette séparation. Le *templum* (Debray arrive aussi d'un système scolaire où l'on faisait du latin...) dérive du verbe grec *temnein*, qui signifie découper. Le profane se tient à l'avant d'une limite qui détermine l'espace religieux proprement dit, et le *rex* est celui qui *reget fines*, qui délimite les frontières. C'est aussi le rôle des chefs, à commencer par les chefs de famille, que d'énoncer aux enfants la limite – mais voilà : le règne de l'enfant-roi (et jamais on n'a mieux senti l'oxymore de l'expression), du citoyen universel et du banquier transfrontalier ouvre l'ère du brouillage des limites, et, bientôt, de leur effacement.

On comprend le propos. Effacer les différences, c'est produire de l'indifférence. Nous avons passé quelques dizaines de millénaires à construire des bulles – grottes, maisons, murailles, cantons ou familles, tout comme la nature a fabriqué des gousses et des carapaces –, que l'on prétend éclater, en nous sommant d'être désormais membres d'un « village global ». Le Bien serait cette standardisation qui dit que je suis semblable à mon voisin, tout en prétendant respecter nos différences, dissonances autorisées d'un concert universel.

La frontière, cependant, pour être sans cesse reculée, fait de la résistance. On détruit l'enceinte de Philippe Auguste, le mur des Fermiers généraux, les fortifs', mais on a le périphérique, et le Grand Paris de demain élaborera sa propre limite : les villes reconstituent sans cesse leur intramuros. Et la banlieue, indistincte, est vécue comme une menace, un espace de non-droit - un faux bourg. Encore que la cité (ainsi les voyous appellent-ils leur citadelle) se reconstitue sans cesse, et engendre ses propres lois. C'est même, explique Debray, qui a de la mémoire, une réalité politique : on commence par chanter que « *l'Internationale sera le genre humain* », et l'on finit par construire des rideaux de fer. Il en est de même dans la *World Enterprise*, qui abolit les frontières pour en édifier immédiatement d'autres – entre États-Uniens et Mexicains, entre Neuilly et Aubervilliers, entre Espagnols et Maghrébins. Pour ne rien dire des Israéliens et des Palestiniens. Tout déracinement engendre son ghetto. L'industrie de la serrure trois points et de la

barrière de sécurité ne s'est jamais mieux portée que dans ce monde prétendument ouvert. L'Union européenne, qui n'a jamais existé que sur le papier des illusions bruxelloises, mesure aujourd'hui ce qu'a coûté la perte de cette frontière symbolique que représentaient les diverses monnaies. À moins de supposer que l'euro est l'autre nom du Deutsche Mark – une évidence que les Grecs, les Irlandais, les Portugais et bientôt pas mal d'autres paient au prix fort.

La culture fait partie de ces clôtures. Bien entendu, nos démocrates béats la prétendent plurielle, ouverte, multipolaire. Et les illusionnistes de la pédagogie ont tenté d'imposer en classe cette vision du « tout se vaut ». Sans comprendre que l'École avait été bâtie, dans les années 1880, avec des murs de papier, plus solides encore que la pierre, où étaient imprimés *La Légende des siècles* et *Le Tour de France de deux enfants*, Racine et Corneille, Rabelais et Stendhal.

Mais on préfère aujourd'hui faire lire aux enfants les contes du monde entier, écrits dans une langue soigneusement lavée de toute difficulté, un *globish* où le présent de narration est toujours préféré au passé simple, toujours trop complexe, le mot vulgaire au mot savant, et les bons sentiments à la complexité. Sans voir que les lycées-casernes enfantaient plus de Rimbaud forts en thème que les « *espaces de vie* » conçus par les architectes modernes : l'enfant profite de la contrainte, de la clôture, de la règle – sans nécessairement se la prendre sur les doigts. Il erre en revanche dans l'espace mental sans délimitation que lui dessinent les pédagogies de l'apocalypse molle. Et au lieu de sublimer ses frustrations en efforts, en travail, en désir de mieux faire, il les libère au tout premier degré en violence exercée sur les autres et sur lui-même. Le cancre-roi est le cancer des cultures dissoutes. Au lieu de lui imposer des paliers, on lui laisse la porte ouverte – à 83 % de réussite, le bac est-il encore un rite de passage ?

La contrainte fabrique sans doute pas mal de conformistes. Mais l'absence de hiérarchie profite au caïdat : quand Rome s'est prétendue ville universelle, et que tous les peuples conquis ont eu droit à la citoyenneté, les barbares ont franchi le *limes*, et se sont installés dans la cité – *urbi et orbi*, jusqu'à ce que de nouvelles frontières apparaissent.

« *Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites* », disait le sapeur Camembert. Profondeur remarquable de la tautologie. La civilisation, la culture, l'éducation – ou l'écriture –, c'est l'expérience des limites. « *Le principe de laïcité*, explique Debray, *portait un nom : la séparation.* » De l'Église et de l'État. De la sphère privée et de la sphère publique. De l'instituteur et du curé (ou du rabbin, ou de l'imam). « *La loi au forum, le privé à la maison.* » La séparation donne forme, donne corps. Éduquer, c'est, sans cesse, imposer des limites. Le barbare – celui qui est venu frapper à la porte de l'Empire, comme celui qui a enlevé Ilan Halimi – n'a ni limites, ni contrainte. Et c'est ce que nous fabriquons, à grands coups d'école ouverte, de dissolution des disciplines – l'idéal des pédagogistes –, de désordre. On veut nous faire croire que le désordre est créateur, quand c'est la contrainte qui accouche d'œuvres d'art. À Malraux qui demandait comment aider les créateurs, on répondit crûment : « *Mettez-les en prison* » – l'ombre de Sade, dont Debray souligne tout ce qu'il doit à la Bastille, est là pour en témoigner. Et de conclure : « En avant, les bonnets d'âne ! » (si !), avant de définir le « sans-frontiérisme », qui est à la fois un économisme, qui « avalise le moins d'État en masquant son corollaire, le plus de mafia », un technicisme (un standard unicode, une hubris robotique qui se donne pour une méta-culture mondiale), un absolutisme (celui du délinquant ou celui du prophète, qui ne reconnaissent aucune limite à leurs appétits ; ajoutons-y le tyran, qu'il ait la barbichette de Napoléon III ou les talonnettes de Napoléon IV) et un impérialisme – hégémonie de Rome autrefois, des États-Unis hier, des banquiers aujourd'hui.

Le « *rouleau compresseur* », comme dit Debray, de la convergence et nos mots-fétiches, *consensus*, *concertation* et *compromis*, sont des concepts qui commencent mal. Et de préférer la

culture, qui absorbe tout en sachant rejeter, qui trie, digère ou vomit, qui sait la différence entre Mozart et Sexion d'assaut, entre Laclos et Paulo Coelho, entre Degas et Vénilia.

Debray achève sa diatribe par une invocation à tous ceux qui refusent encore la « *dilution dans l'universel* », selon le mot d'Aimé Césaire – tous ceux qui ont rêvé de cartes et d'estampes et de journées de la jupe, de maisons de la culture et non de *no man's land*, de centres-villes qui ne soient pas des centres commerciaux, de service public et non de logique de marché, de gastronomie et non de *fast food*... *Éloge des frontières* est un vrai hymne à la résistance, à la différenciation et, in fine, aux Lumières, contre la tentation obscurantiste de l'uniformité.

8 janvier 2011/Jean-Paul Brighelli



Le livre de l'été : *La Guerre au français*, de Marie-Hélène Verdier

Comme chaque année, à l'occasion de l'été, Boulevard Voltaire vous offre des extraits de livres. Cette semaine, *La Guerre au français*, de Marie-Hélène Verdier.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 est toujours en vigueur. Rien n'en a été abrogé. Elle est l'acte fondateur de la primauté et de l'exclusivité du français dans les documents relatifs à la vie publique du royaume de France. Elle fait du français la langue officielle du droit et de l'Administration, en lieu et place du latin. Elle garantit l'unité du pays. Qu'on ne dise pas qu'elle n'est plus d'actualité. Un parti régionaliste qui se présentait aux législatives voulait, il y a peu encore, inscrire les langues régionales dans la Constitution. Revendication récurrente. Rien de nouveau sous le soleil de France.

C'est en raison de cette ordonnance (confortée en 1794, en 1992 avec l'article 2 de la Constitution ainsi que le 4 août 1994) que le Premier ministre vient de bannir, en novembre 2017, l'écriture inclusive des textes émis par le gouvernement. On ne l'a pas rappelé. On le fait donc ici : l'ordonnance de 1539 dit que les arrêts doivent être rendus « *clers et entendibles* » (entendez : compréhensibles). L'article 1 alinéa 2 du 4 août 1994 « *dispose que la langue française est la langue des services publics* ». On comprend aisément que l'écriture inclusive, n'étant pas « *clere et entendible* », ne peut être celle des services publics. Quant à l'Académie française, fondée en 1634, elle a pour fonction de veiller sur la langue française, de la normaliser et de la perfectionner. Sa mission, assignée dès l'origine par lettres patentes de 1635, est de « *fixer et d'uniformiser la langue française* ». Tous mots insupportables à une sensibilité contemporaine. Elle a pour fonction de composer un *Dictionnaire*. Il en est à la neuvième édition. C'est cette même Académie qui a rappelé le statut juridique de la langue : aucun texte ne donne à un gouvernement « *le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du*

français ». Quoi que vous fassiez et écriviez, que vous pensiez, le *Dictionnaire de l'Académie* fait, in fine, autorité. Dans la langue, la coutume et l'usage invoqués par notre Jeannot Lapin est une loi plus sage que la force. Après cela, écrivez ce que vous voulez. Nous sommes en France où règne, Dieu merci, la liberté d'expression. Montez au créneau. Écrivez comme bon vous semble. *Viva la Libertà*, comme dit l'autre !

Cessons plutôt de barguigner : défendre et illustrer, enrichir la langue française, ce n'est pas barbariser à tout bout de discours. La lettre *e* ne fera pas changer le regard des hommes sur les femmes ni infléchir la courbe du chômage féminin. « *La langue n'est pas un outil malléable et utilisable, modifiable au gré des désirs et des projets politiques* », rappelle l'Académie. Pas plus des projets littéraires, d'ailleurs. Il suffit de penser à tous ceux qui ont œuvré à la « Défense et illustration de la langue française ». Que de mots forgés, artificiellement, à partir du latin ne sont pas restés dans notre langue ! Que « les femmes et les hommes » de bonne volonté travaillent plutôt à bien connaître leur langue, à s'exprimer correctement par des phrases, avec un vocabulaire toujours plus riche et précis au lieu de s'adonner à la paresse ardente, ô combien rébarbative !, de mettre des *e* partout. Qu'on redevienne plutôt sensible au *e* tantôt muet tantôt non muet des mots français, une des beautés, dit-on, de notre langue. Et que l'on fasse plutôt, à l'écrit comme à l'oral, les accords obligés du participe passé après l'auxiliaire avoir en disant : « Les vacances que j'ai prises furent agréables », ainsi que les liaisons, au lieu de blesser l'oreille en disant : « quan on » et « aprè avoir ». Ce serait un sacré grand pas en avant de fait.



Marie-Hélène Verdier, agrégée de lettres classiques.